

LE DEVOIR

Vol. LXXXVI - No 219

MONTREAL, LE MERCREDI 20 SEPTEMBRE 1995

75c + TPS + TVQ / Toronto 15

PERSPECTIVES

«Mimi» et la présidence

Qui gouverne vraiment la Grèce?

Athènes a finalement décidé de normaliser ses relations avec Skopje, la capitale de l'ex-république yougoslave qui tenait mordicus à prendre le nom du lieu de naissance d'Alexandre le Grand. Dans la capitale grecque cependant, les conversations de rue vont bon train mais pas sur la Macédoine...

Andreas Papandréou, 76 ans, l'a admis du bout des lèvres: oui, Dimitra «Mimi» Liani a «une inclination pour la politique» mais de là à dire qu'elle «cogouverne» la Grèce est tout simplement «honteux et inacceptable». L'ex-hôtesse de l'air de 41 ans ne fait que veiller «jour et nuit» sur son vieil époux malade et affaibli politiquement par plusieurs scandales financiers. Elle n'a aucune influence excessive sur lui — à l'instar, semble-t-il, de Hillary Clinton sur son époux.

«C'est moi qui gouverne», devait rappeler le premier ministre de Grèce à ses dix millions de concitoyens et aux nombreux dauphins qui tournoient autour de lui.

Le président du PASOK (Mouvement socialiste panhellénique), régulièrement accusé par l'opposition et la presse de droite d'être physiquement incapable de gouverner, invite fréquemment les prétendants à sa succession à faire preuve de patience.

«Qu'ils attendent encore un peu», répète Papandréou, réélu haut la main il y a deux ans après sa défaite de 1989. Les Grecs, eux, ne sont pas vraiment convaincus. Ils savent bien que face à la déchéance physique de leur premier ministre, un ancien professeur à l'Université de Toronto dans les années 70, la guerre de succession fait rage.

Et qui est au centre de cette corrida politique?

Au début du mois, le metteur en scène Andreas Voutsinas, un proche de Dimitra Liani, confiait à un quotidien d'Athènes que la première dame de Grèce souhaitait se faire élire députée avant les législatives de 1997.

«Dimitra doit jouir de l'asile parlementaire» à la disparition de son époux (il a déjà subi une opération à cœur ouvert), «sinon elle sera fichue», affirme le cinéaste, invoquant le déchaînement prévisible de ses détracteurs.

En attendant, celle qui fit partie d'un groupuscule maoïste avec son premier mari multiplie les apparitions publiques sans le premier ministre, cloîtré dans sa villa d'Ekali, en banlieue d'Athènes.

«C'est moi qui gouverne», dréou a divorcé de Margaret Chad (une féministe américaine) est à présent une dévote (elle passe dans les églises le plus clair de son temps) et son mari, autrefois laïc, la suit religieusement dans sa quête de Dieu.

Dimitra Liani a récemment été nommée directrice de cabinet. Elle «s'est alors aperçue qu'un simple coup de fil pouvait résoudre un problème, que les ministres se soumettaient devant elle, qu'elle pouvait en rappeler un à l'ordre s'il n'était pas dans son bureau le samedi...», note le quotidien indépendant *Eletherotyopia*, cité par *Courrier international*.

Pendant qu'elle dément les rumeurs sur sa candidature aux prochaines élections en se contentant de sourire, pendant que Papandréou prend sa défense lors de ses rares apparitions publiques, la Grèce connaît une fièvre nationaliste qui inquiète les autres membres de la Communauté européenne.

Ainsi, la plus massive et plus rapide opération anti-immigrés jamais lancée en Europe a eu lieu l'an dernier lorsque 70 000 Albanais ont été chassés du territoire hellénique en six semaines.

La Turquie est redevenue l'ennemi de toujours et les deux pays membres de l'OTAN sont engagés dans une gigantesque course aux armements: ils ont chacun dépensé deux milliards de dollars en achats d'armes à l'étranger.

Il est bien sûr difficile d'évaluer le rôle exact de Dimitra Liani dans cette poussée nationaliste du PASOK — un parti véritablement de gauche lorsque Papandréou, rentré d'exil du Canada, le fonda en 1974.

Force est cependant de constater que ses nombreux discours sur la Grèce, «seule puissance stabilisatrice des Balkans», et sur l'hellénisme qui «puise sa pérennité dans l'orthodoxie» ne sont pas faits pour calmer les esprits dans un pays connu traditionnellement pour son nationalisme exacerbé.

La surenchère nationaliste qui touche toute la classe politique grecque inquiète de nombreuses chancelleries occidentales qui craignent de voir Athènes mettre le feu aux poudres dans le sud des Balkans.

Avec la Roumanie, la Grèce est déjà la principale responsable des violations de l'embargo contre la Serbie et si son blocus économique de la Macédoine vient d'être levé, le dossier est loin d'être classé.

Dans ce contexte balkanique explosif, la Communauté européenne a les yeux rivés sur Andreas Papandréou, craignant qu'il ne joue au pompier pyromane.

Le vieux président est cependant trop occupé à éteindre les feux de la rumeur qui court autour de la carrière politique de «Mimi».

INDEX	MÉTÉO
AgendaB6	Montréal Nuageux avec éclaircies. Max: 17
Avis publicsB5	Québec Nuageux avec 40% de possibilité d'averses en soirée. Max: 17
ClasséesA4	Détails en B 5
CultureB8	
ÉconomieB2	
ÉditorialA8	
Le mondeA7	
Mots croisésB5	
Les sportsB5	

LES ACTUALITÉS

Grève du zèle des médecins résidents

PAGE A 2



LE MONDE

La Croatie met fin à son offensive en Bosnie

PAGE A 7

MONTREAL

Des citoyens accusent Ménard de collusion avec la police

PAGE A 3



Québec a refusé trois études de l'INRS

L'une d'elles remettait en question le réalisme du partenariat

MICHEL VENNE DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le gouvernement du Québec a lui-même refusé trois études qu'il avait commandées sur la souveraineté du Québec car il contestait certains aspects de leur contenu. L'une d'elles, réalisée par le professeur Ivan Bernier, de l'Université Laval, remettait en question deux des thèses fondamentales du gouvernement. Elle contestait notamment le réalisme du maintien d'une union économique complète avec le Canada au lendemain de la souveraineté.

M. Bernier conteste également dans ce rapport portant sur «les dimensions juridiques des relations commerciales d'un Québec souverain» la position officielle

du gouvernement sur l'adhésion à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

Le gouvernement du Québec estime en effet que l'adhésion du Québec à l'ALENA se déroulera de façon quasi automatique par l'entremise de la procédure de succession d'Etat. Alors que M. Bernier, un spécialiste de ces questions, estime que ce n'est pas possible, qu'il y aura délais et négociations.

Sur la question de l'union économique, M. Bernier estimait préférable de s'en tenir à la notion d'union douanière avec le Canada puisqu'une union économique implique la mise en œuvre de politiques économiques communes et que, selon lui, le Canada refuserait de se laisser

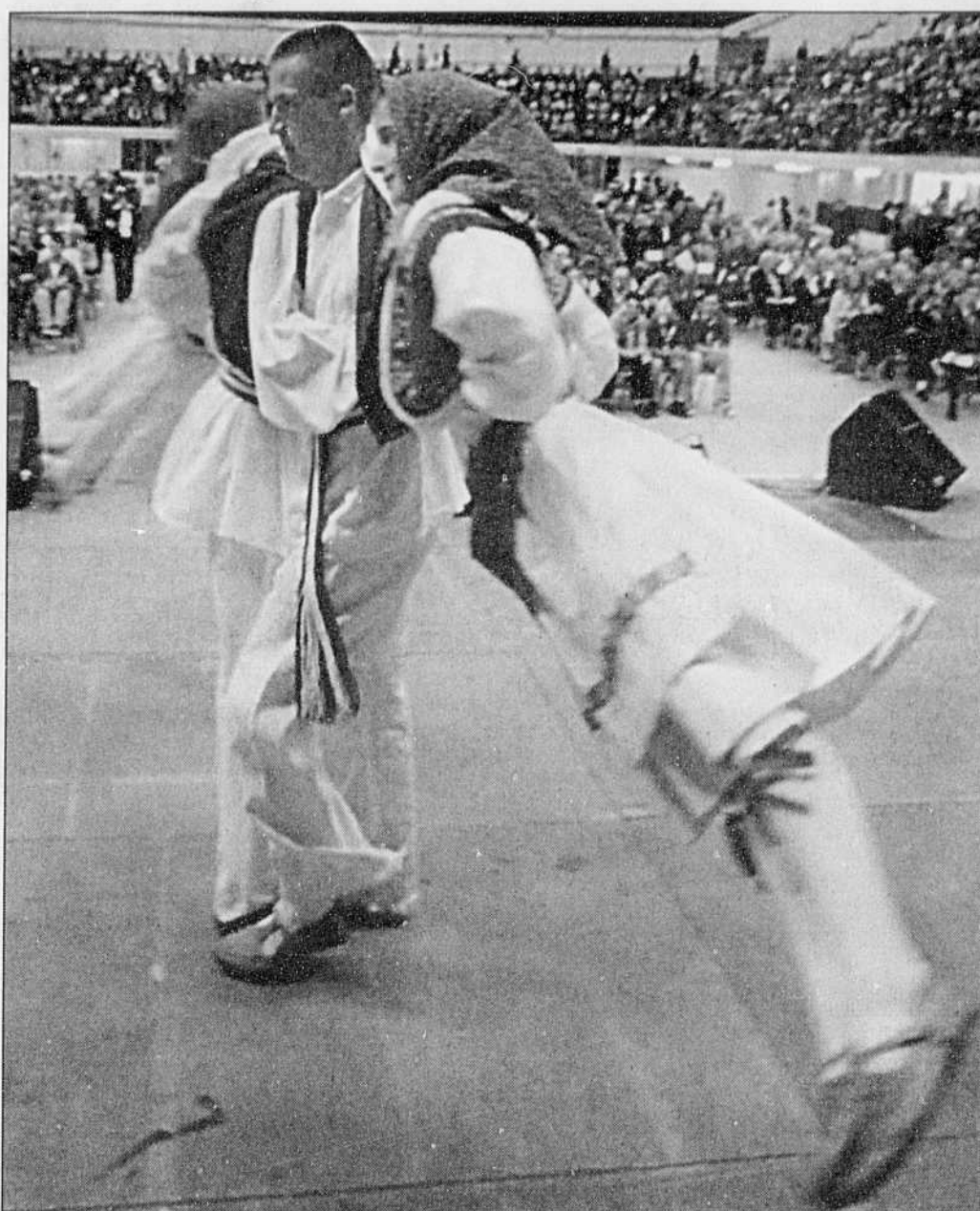
VOIR PAGE A 10: INRS

AUJOURD'HUI SUR LE RÉFÉRENDUM

- Manning fait encore sortir Chrétien de ses gonds..... A 4
- Johnson acceptera un OUI mais refuse d'inviter Chrétien à en faire autant..... A 5
- Les étudiants universitaires pour le NON s'organisent A 5



L'Église dans tous ses états



Une troupe de danseurs et danseuses croates a inauguré hier le premier synode diocésain de l'Église de Montréal, qui s'ouvrait hier soir à l'aréna Maurice-Richard.

Chrétiens de toutes les paroisses, à vos marques, prêts, parlez

Le synode diocésain de l'Église de Montréal était lancé hier en grande pompe devant des milliers de fidèles

STÉPHANE BAILLARGEON LE DEVOIR

Montréal, la ville au cent et mille clochers, n'est plus ce qu'elle était. Son Église catholique non plus.

L'ancienne grande métropole canadienne, ce fleuron de l'Empire de Sa Majesté, a perdu une large part de son éclat au profit d'une certaine ville Reine. L'Église catholique montréalaise, elle, n'est pas en reste de petites et grandes misères, qu'elle partage souvent avec son lieu d'inscription plus de trois fois centenaire. Sa population vieillit et change de visage. Son armée de damnés, pauvres et sous-éduqués, grossit sans relâche. Elle aussi, autrefois si florissante, si orgueilleusement sûre d'elle-même, est maintenant confrontée à un avenir incertain, voire à une disparition que les plus pessimistes des prophètes de malheur lui prédisent à plus ou moins longue échéance.

C'est pour faire le point sur cette situation critique que la vénérable institution a décidé d'entreprendre la plus vaste consultation de son histoire en organisant un synode diocésain. Le lancement de l'exercice devait attirer environ 5000 personnes hier soir, à l'aréna Maurice-Richard, près du Stade olympique.

Une mer de fidèles, des danses folkloriques, des chants et des témoignages de circonstance, des prières évidemment, tout était planifié avec emphase et grand déploiement, comme pour convaincre de la force vitale encore capable d'animer cette communauté.

«Je ne vous cache pas que l'entreprise du synode diocésain de Montréal est un travail de grande envergure, a déclaré hier soir le cardinal Jean-Claude Turcotte, archevêque de Montréal, au temple du sport. Mais il en vaut la peine. [...] Notre mission, c'est de devenir dans tous les coins du diocèse des membres vivants d'une Église qui poursuit patiemment l'œuvre du Christ. Une Église qui libère, qui guérit, qui pardonne, qui appelle au dépassement. Une Église qui écoute, qui est sensible aux joies et aux peines de tous.»

«Je pense que cet exercice peut devenir un point tournant de l'histoire de notre Église», ajoute pour sa part André Charron, professeur au département de théologie de l'Université de Montréal et membre de la commission synodale chargée de mettre en train et d'orienter cette vaste consultation. «L'Église est un corps vivant, peut-être pas très visible actuellement, mais qui peut retrouver une certaine visibilité

«Je mise sur la prise de parole et la prise de conscience des gens. Les grands changements commencent toujours là»

La fièvre référendaire progresse outre-mer

- Un NON signifierait la fin du rêve du général de Gaulle, dit Alain Peyrefitte
- Le chef du Parti socialiste français voterait OUI

La fièvre référendaire qui a gagné les Québécois progresse maintenant outre-mer. Si l'homme politique français Henri Emmanuelli était en droit de participer à la «moisson dans les champs de l'histoire», il voterait «OUI sans hésitation» le 30 octobre. Même l'ancien ministre Alain Peyrefitte, l'inventeur de la formule «non-ingérence et non-indifférence», arrive difficilement à rester à l'écart du débat.

CHRISTIAN RIOUX CORRESPONDANT DU DEVOIR À PARIS

Selon Alain Peyrefitte, un NON au référendum québécois signifierait l'échec de ce que le général de Gaulle avait voulu promouvoir au Québec en 1967 avec son «Vive le Québec libre». Celui qui fut l'un des proches du général, aujourd'hui membre de l'Académie française et président du comité éditorial du quotidien *Le Figaro*, a déclaré qu'en cas d'échec des souverainistes, les Français tireraient leurs conclusions. «Ils se diront que ce qu'avait essayé de faire le général de Gaulle en secouant un peu le cocotier tel qu'il existait depuis 200 ans a échoué.»

S'il était Québécois, le premier secrétaire du Parti socialiste français, Henri Emmanuelli, voterait «OUI sans hésitation» à la question référendaire. Interrogé la semaine dernière sur les ondes d'une petite station de radio parisienne, O'FM, c'est ce qu'a répondu spontanément le leader du premier parti politique français après qu'on lui eut lu le texte intégral de la question sur laquelle les Québécois devront se prononcer dans quelques semaines.

Pour le chef du parti qui a dirigé la France pendant 14 ans avant l'élection de Jacques Chirac, il ne fait pas de doute qu'un OUI est préférable à un NON. «Je crois que pour des raisons politiques et culturelles, un Québec indépendant serait quelque chose d'important. Je ne pense pas que ce serait une catastrophe comme l'imaginent beaucoup de Québécois, notamment dans le monde économique. Et je crois que tant que le Québec n'aura pas cette autonomie politique ou cette indépendance — ce n'est pas la même chose —, il y aura quelque chose de



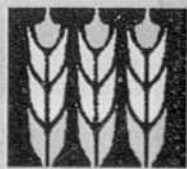
Alain Peyrefitte

VOIR PAGE A 10: FRANCE

Seize mois plus tard, un douloureux compromis chez Ogilvie

La grève à la minoterie Ogilvie est terminée. Les employés ont voté à 70 % pour l'acceptation d'une convention collective qui respecte les principes syndicaux fondamentaux; cependant, le nombre des emplois diminuera. Le temps le dira, mais ce conflit occupera peut-être une place importante dans l'histoire du syndicalisme au Québec et peut-être au Canada. Une poignée de syndiqués a livré une OGIHVIE dure bataille pendant près de 16 mois à une puissante société américaine qui croyait pouvoir imposer rapidement sa façon de faire les choses. Ce fut un affrontement dans le cadre nouveau de l'Accord de libre-échange.

— Nos informations en page B 1.



Ogilvie

VOIR PAGE A 10: PAROLE

• LES ACTUALITÉS •

Frais de scolarité

Jour de manifestations étudiantes

PRESSE CANADIENNE

Les étudiants de cégep et d'université manifesteront dans toutes les régions du Québec, aujourd'hui, contre la hausse appréhendée des frais de scolarité.

La totalité des universités francophones et «pratiquement tous les cégeps» du Québec devraient être touchés par le mouvement, indiquait hier en entrevue avec la Presse canadienne le président de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), François Rebello.

A Montréal, deux marches sont organisées, à partir de l'Université de Montréal et de l'Université du Québec à Montréal. Les deux groupes se rejoindront au parc Jeanne-Mance à 16h.

De semblables marches ou manifestations sont prévues à Québec, à Rouyn, à Chicoutimi (le cégep et l'UQAC ensemble) à Alma, Jonquière, Saint-Félicien, à Rimouski, à Trois-Rivières (UQTR et cégeps de Trois-Rivières et Shawinigan ensemble) et à Sherbrooke (université et cégep ensemble). Les cégeps et universités ne seront pas fermés puisqu'il ne s'agit pas d'un débrayage.

Entente salariale signée en leur nom

Les jeunes médecins en ont assez

Ils se dissocient des médecins spécialistes en fondant leur propre association et entreprennent dès maintenant une grève du zèle

PIERRE APRIL
PRESSE CANADIENNE

Québec — Les médecins résidents du Québec se sont donné les moyens de défendre leurs intérêts, hier, et ont décidé d'entreprendre immédiatement une grève du zèle afin de faire modifier l'entente salariale de principe signée le 12 septembre en leur nom par la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Réunis en assemblée spéciale à Québec, plus de 1500 résidents ont aussi décidé de fonder l'Association des jeunes médecins du Québec pour trouver une place à la table de négociation et faire respecter leurs droits puisqu'ils jugent que leurs aînés de la FMSQ les ont trahis.

«Le ministre de la Santé Jean Rochon a obstinément refusé d'entendre et d'écouter les avenues de solution que nous avons tous votées il y a trois semaines, a déclaré le président de la Fédération des médecins résidents du Québec, le Dr Denis Soulières. Pour contrer cela, il est devenu totalement nécessaire de

créer une avenue raisonnable et équitable de représentation.»

«Il est évident, a-t-il poursuivi, que la FMSQ ne saura jamais nous représenter de façon juste et équitable. Il est évident que les jeunes médecins québécois doivent indiquer haut et fort que leurs droits ne seront plus jamais bafoués de la sorte par la FMSQ et le ministre Rochon.»

Au cours d'un point de presse, le Dr Soulières a accusé les représentants des spécialistes d'avoir agi de façon discriminatoire à l'endroit des jeunes médecins québécois. «L'Association qui est créée, a-t-il dit, a le but ultime de faire en sorte que de telles négociations ne se reproduisent jamais.»

La FMRQ s'oppose aux conditions négociées par les spécialistes, qui prévoient, entre autres, la rémunération progressive. Les résidents estiment que cette mesure crée deux catégories de médecins.

Quant à la grève du zèle envisagée par les résidents, elle forcera les médecins spécialistes à être plus présents dans les hôpitaux. «Puisque les spécialistes considèrent que les

résidents sont des médecins de seconde classe, a précisé le Dr Soulières, on va donc leur demander de s'impliquer de façon très active pour chacun de leurs patients. A chacune de nos interventions, il devra y avoir un médecin spécialiste puisqu'ils sont finalement nos patrons. Ils devront vraiment jouer leur rôle de médecin traitant.»

Les moyens de pression votés par les résidents ne s'arrêtent pas à ces mesures. Ils ont proposé d'étudier la possibilité d'entreprendre des actions légales pour faire respecter leurs droits et de tenir deux journées d'étude, les 25 et 28 septembre.

Au cours de ces deux journées, la FMRQ discutera de plan de carrière, de plan de retraite à court et à long termes, de congés de maternité et de paternité et de plan de répartition de l'effectif médical québécois.

Le Dr Christian Carrier, un des intervenants dans le débat d'hier, y est allé d'une autre suggestion, au grand plaisir des résidents présents à cette réunion. «Il s'agit là d'un problème politique, a-t-il soumis, qui doit se régler par la politique. Il faut se trouver

des appuis, sinon on pourrait toujours voter avec nos pieds [le 30 octobre prochain].»

Quant à la nouvelle association de jeunes médecins, ouverte à tous les professionnels de la santé qui ont cinq ans et moins de pratique, elle deviendra vite un syndicat, «au plus tard dès le mois de novembre», a laissé entendre le Dr Soulières.

«Étant donné la sourde oreille que nous prête le gouvernement de M. Parizeau, a conclu le président de la FMRQ, nous devons décider des avenues que nous prendrons pour nous assurer que le gouvernement du PQ ne pourra plus, impunément, dénigrer l'apport des jeunes médecins à la société québécoise.»

Après leur assemblée, les 1500 résidents ont participé à une manifestation devant le parlement. Aujourd'hui, les dirigeants de la Fédération rencontrent le ministre Rochon.

Hier, le Commission des jeunes de l'Action démocratique du Québec a dénoncé le sort réservé aux jeunes médecins résidents.

EN BREF

LA FIN DES BAINS PUDIQUES

(Le Devoir) — Solange Bolduc a contesté au cours de l'été un règlement municipal interdisant de se dévêtir sous la douche dans les piscines de la Ville de Montréal. Elle a finalement eu gain de cause. Selon l'avocat de Mme Bolduc, la Ville de Montréal a décidé de consentir à la requête en jugement déclaratoire présentée par sa cliente. Au cours d'une récente réunion du Comité exécutif, la Ville a convenu qu'il ne serait désormais plus interdit aux usagers des piscines publiques «de se dévêtir complètement pendant leur douche ou dans le vestiaire attendant à la piscine». Mme Bolduc, qui fréquentait la piscine Centre du Plateau depuis des années, avait été avisée au cours de la saison estivale qu'il était interdit de se dévêtir sous la douche dans les piscines de Montréal. Elle se disait victime d'un excès de zèle de la part d'un préposé de la piscine et soutenait que l'interdit sur la nudité brimait ses droits fondamentaux. «C'est la victoire de la liberté contre une machine imbécile qui s'est obstinée à vouloir nous mettre un carcan. C'est la victoire du gros bon sens et de la dignité humaine contre la noirceur et la laideur morale», a fait savoir Mme Bolduc dans un communiqué.

DU TRAVAIL POUR LES JEUNES

Ottawa (PC) — En dépit de la récession, près des trois quarts des diplômés de niveau postsecondaire en 1990, avaient décroché des emplois à temps plein en 1992, selon Statistique Canada. En juin 1992, 72 % de ces diplômés occupaient des emplois à temps plein, alors que 10 % travaillaient à temps partiel. Les perspectives d'emploi étaient les meilleures pour les détenteurs d'un doctorat, puisque 84 % d'entre eux détenaient un emploi à temps plein deux ans après la fin de leurs études. Toutefois, à peine 64 % des diplômés d'écoles de métiers ou spécialisées travaillaient à temps plein. Dans l'ensemble, les diplômés de 1990 n'ont pas été aussi favorisés sur le marché de l'emploi que ceux de 1986, qui ont terminé leurs études avant la récession. Mais leurs statistiques se comparent à celles des diplômés de la récession de 1982. Ces résultats ont été compilés à partir des sondages réalisés par Statistique Canada auprès des diplômés de 1982, 1986 et 1990.

TOYOTA DONNE UN GRAND COUP AUX CONCURRENTS



AVALON XL 1995
SUPERBEMENT ÉQUIPÉE
À PARTIR DE SEULEMENT
31 058 \$*

UN VÉRITABLE COUP DE MAÎTRE

- Espace pour six passagers
- Coussin d'air côtés conducteur et passager
- Climatisateur
- Glaces, verrous de portières et siège du conducteur assistés
- Rétroviseurs à télécommande assistée
- Radiocassette AM-FM à six haut-parleurs avec système antiviol
- Moteur en alliage d'aluminium V6 de 192 ch.
- Régulateur de vitesse, horloge numérique
- Transmission automatique «intelligente» contrôlée électroniquement
- Support de moteur à liquide et faux châssis avant et arrière éliminant pratiquement toute vibration
- Et beaucoup plus encore!

ET MAINTENANT, LE COUP DE GRÂCE

499 \$/48 mois**

TAXES, TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS.

Photo pour fin d'illustration seulement. Offre en vigueur jusqu'au 30 septembre 1995. * PDSF pour le modèle Avalon XL GB10ES-AA. Taxes, transport et préparation exclus ** Programme de location de 48 mois/96 000 km sur le modèle GB10ES-AA. 15¢ le kilomètre excédentaire. Bail avec option d'achat. Comptant de 6000\$ ou échange équivalent (taxes en sus). Premier versement de 499\$ et dépôt de sécurité de 500\$, pour un total de 999\$, requis au moment de l'achat. Valeur résiduelle garantie de 13 488,24\$. Sujet à l'approbation de Toyota Crédit Canada Inc. Voyez votre concessionnaire Toyota pour tous les détails.

Votre concessionnaire

TOYOTA

T U M ' É P A T E R A S T O U J O U R S !

VOTRE CONCESSIONNAIRE

BOUCHERVILLE
Toyota Duval
655-2350

BROSSARD
Brossard Toyota
445-6377

CANDIAC
Candiac Toyota
659-6511

CHAMBLY
Chambly Toyota
658-4354

CHÂTEAUGUAY
Châteauguay Toyota
692-1200

COWANSVILLE
Cowansville
445-6377

DRUMMONDVILLE
Toyota
Drummondville
477-1777

GRANBY
Estrie Toyota
378-8404

ÎLE PERRÔT
Île Perrot Toyota Life
453-2510

JOLIETTE
Joliette Toyota
759-3449

LACHINE
Spinelli Lexus Toyota
634-7171

LACHUTE
Lachute Toyota
562-6662

LAVAL
Chromedey Toyota
587-2634

LAVAL
Vincot Lexus Toyota
668-2710

LONGUEUIL
Longueuil Toyota
674-7474

MAGOG
Toyota Magog
843-9883

MONT-LAURIER
Claude Auto
623-3511

MONT-LAURIER
Alix Toyota
376-9191

MONT-LAURIER
Chassé Toyota
527-3411

MONTRÉAL
Houle Toyota
351-5010

MONTRÉAL
Lexus Toyota Gabriel
748-7777

MONTRÉAL
Toyota Centre-Ville
935-6354

MONTRÉAL
Toyota Pia IX
329-0909

POINTE-CLAIRE
Fairview Toyota
694-1510

REPENTIGNY
Repentigny Toyota
681-3540

RICHMOND
Toyota Richmond
826-5923

ST-EUSTACHE
Toyota St-Eustache
473-1872

ST-HYACINTHE
Angers Toyota
774-9191

ST-JEAN
Déry Toyota
359-9000

ST-JÉRÔME
Toyota St-Jérôme
438-1255

ST-LÉONARD
St-Léonard Toyota
252-1373

STE-AGATHE
Toyota A Ste-Agathe
326-1044

STE-THERÈSE
Blainville Toyota
435-3685

SHAWINIGAN
Maurice Toyota
539-8393

SHERBROOKE
Relais Toyota
563-6622

SOREL
Automobile
Pierre Lefebvre
742-4596

TERREBONNE
Automobiles
L.G. Lévesque
471-4117

TROIS-RIVIÈRES
Trois Rivières Toyota
374-5323

VALLEYFIELD
G. Couillard Automobiles
373-0850

VERDUN
Woodland Toyota
761-3444

VICTORVILLE
Toyota Victorville
758-8235

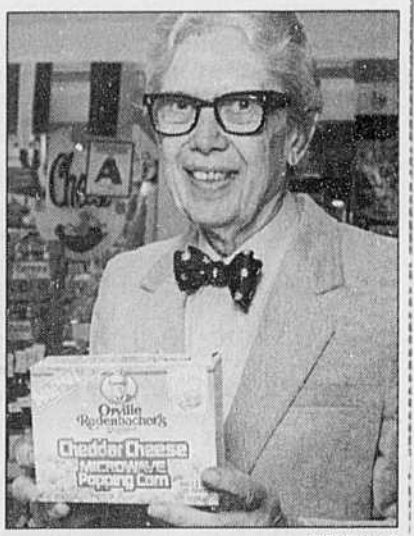


PHOTO AP

LE ROI DU MAIS SOUFFLÉ N'EST PLUS

Coronado, Californie (AP) — Le roi du maïs soufflé Orville Redenbacher a été trouvé mort dans son logement, à 6h hier matin. Il était âgé de 88 ans. La cause de son décès n'a pas encore été précisée. Le corps inanimé de M. Redenbacher a été retrouvé dans sa baignoire. Natif de l'Indiana, M. Redenbacher avait notamment fait des études en agronomie. Il avait acquis une renommée dans les années 70 alors qu'il avait lancé avec Charles Bowman le maïs éclaté Redbow, nommé d'après la première syllabe de leurs noms de famille respectifs. On avait ensuite changé ce nom pour la marque Orville Redenbacher, ce qui a propulsé ce dernier au rang des vedettes de la publicité télévisée.

LA CHINE REVENDIQUE LA FOURCHETTE

Pékin (Reuter) — L'agence Chine nouvelle n'y va pas avec le dos de la cuillère: la fourchette est d'origine chinoise et non pas occidentale, a-t-elle tranché hier, croyant ainsi donner un coup de couteau à une légende tenace. Des archéologues ont en effet mis au jour dans la province de Qinghai ce qu'ils pensent être une fourchette en os de 26 centimètres remontant à 4600 ans, à la fin de l'âge de pierre.



ROBIC

DEPUIS 1892

AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
LEGER ROBIC RICHARD

AVOCATS

55, ST-JACQUES, MONTRÉAL, QUÉBEC H2Y 3X2
Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 981-0100

La maîtrise des intangibles

MONTREAL

Brutalité policière

Des procureurs soupçonnés de collusion avec le SPCUM

Un comité de citoyens reproche au ministre Serge Ménard de trop parler et de ne pas agir

SYLVAIN BLANCHARD
LE DEVOIR

Le Comité des citoyens opposés à la brutalité policière soupçonne la Sûreté du Québec et le Bureau du substitut du procureur général à Montréal, notamment, «d'être en collusion avec la police de la CUM» et le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, «de manquer de vigilance face à la multiplication des bavures policières à Montréal».

Le comité, composé d'une pléiade d'organismes communautaires, dont la Ligue des Noirs du Québec et l'Office des droits des détenus, reproche aussi au ministre «de trop parler de cette question et de ne pas agir suffisamment parce que, comme tout le monde, il a peur des policiers».

Le comité «soupçonne» la SQ, le Service de police de la CUM, la Fraternité des policiers ainsi que les substituts du procureur général et «des gens» au ministère de la Sécurité publique d'être de mêche pour protéger la réputation du Service de police de la CUM depuis l'affaire Barnabé et les décès d'Anthony Griffin, Marcellus François, Martin Suazo, Paolo Romanelli et Philippe Ferraro, tous tombés sous les balles de policiers.

Porte-parole du comité, Dan Philip, de la Ligue des Noirs, et Yves Manseau, de l'Office des droits des détenus, accusent le ministre Ménard de «malhonnêteté» et d'avoir institué une autre enquête — l'enquête Bellemare sur les techniques d'enquête criminelle — «alors qu'il sait très bien qu'il n'a qu'à appliquer les recommandations des dizaines d'inspections et d'études sur la police faites au Québec depuis cinq ans».

«On sait ce qui cloche; il manque de transparence. Qu'est-ce qu'on attend pour protéger le public?», demande Dan Philip.

«Profondément déçus» de la récente décision du substitut du procureur général de ne pas tenter de poursuite contre le policier qui a abattu Martin Suazo, âgé de 23 ans, après un vol de jeans, rue Sainte-Catherine — «un coup de feu accidentel», conclut la Couronne —, MM. Philip et Manseau reprochent aux procureurs d'avoir été «négligents dans cette affaire en s'abstenant de prendre le leadership de l'enquête dès que le drame s'est produit, comme le recommandait, en ce genre de circonstances, le juge Malouf dans une étude sur l'administration de la police à Montréal».

«On a ainsi donné la possibilité — je ne dis pas que c'est arrivé — aux policiers enquêteurs [de la SQ] de cacher ou

de tripoter une partie de la preuve qui aurait pu incriminer un collègue de la CUM. Ce faisant, ajoute Yves Manseau, plutôt en verve au sortir de sa conférence de presse, la Couronne et, par le fait même, le ministre de la Justice pourraient être accusés de complicité».

Si la SQ parle de «fabulation», au Bureau du substitut du procureur général à Montréal, comme à celui de Longueuil où l'on a procédé à l'étude du dossier Suazo, personne n'était disponible, hier, pour commenter. Par contre, au bureau du ministre Serge Ménard, son attaché politique, André Gariépy, qualifie les propos de M. Manseau de «grossiers», indiquant que le ministre fait tout ce qu'il peut pour rétablir le lien de confiance entre les citoyens et les policiers.

«Il a déjà ordonné une enquête publique pour étudier les affaires Romanelli et Suazo [le Comité contre la brutalité policière souhaite que le cas Ferraro fasse aussi partie de l'enquête], il vient de commander une étude sur les techniques d'enquête criminelle, il ne cesse de répéter son intention de donner plus de transparence aux dossiers litigieux impliquant la police, qu'est-ce qu'on veut de plus?»

«Qu'il cesse de faire des discours, répond Yves Manseau, qu'il applique les recommandations des enquêtes qui s'empilent au gouvernement, et qu'il accepte de nous rencontrer.»

Hier encore, son collègue Dan Philip n'a pu s'empêcher de déclarer que les syndicats de policiers imposaient leur loi partout au Québec et que le ministre de la Sécurité publique, ainsi que les substituts du procureur général, «fermaient les yeux» pour éviter «toute perturbation».

«Personne ne veut les avoir sur le dos, ou dans le dos, alors on camoufle leurs gaffes», ajoute Yves Manseau.

Le Comité des citoyens contre la brutalité policière croit que les procureurs de la Couronne ont toujours eu «une position ambiguë face aux policiers en raison de la nature même de leur travail, qui les amène à les côtoyer régulièrement — les procureurs intentent des poursuites après étude des rapports d'enquête des policiers —, une collaboration qui, selon MM. Philip et Manseau, «peut facilement miner leur jugement» dans des dossiers impliquant des policiers soupçonnés de brutalité.

Pour mieux faire connaître leur mécontentement, le comité qu'ils dirigent organisera sous peu une série de manifestations, dont une «vigile commémorative pour les victimes d'homicides policiers»... le 11 novembre, jour du Souvenir.

Chanter le OUI



PHOTO JACQUES NADEAU

LES ARTISTES pour la souveraineté donneront un spectacle de chanson, de musique et d'humour, le 29 septembre au Forum, à prix modique et pour la cause. Beau Dommage, Dan Bigras, les Colocs, Laurence Jalbert, Claude Gauthier, Éric Lapointe, Paul Piché, Francine Raymond, Marie-Claire Séguin, Richard Séguin, Ghislain Taschereau (alias Bob Binette et Dave Ash) et Louisette Dussault prêteront leur voix ou leur sens de l'humour à la cause souverainiste. La majorité de ces AS — pour Artistes pour la souveraineté — était là, hier, pour rencontrer la presse et expliquer leur engagement en faveur de la souveraineté. «Beaucoup d'artistes sont souverainistes mais ne veulent pas prendre parole publiquement» pour des raisons qui leur sont propres, expliquait le chansonnier Paul Piché. Ce ne sera «pas une soirée de discours», avise M. Piché, mais «une soirée de parole et de musique», un grand rassemblement pour le pays et pour influencer quelques indécis. Aucun politicien ne sera sur la scène, bien que ceux-ci soient tout de même bienvenus.

Cégeps : 40 % des étudiants n'obtiennent pas leur diplôme

Les entreprises réclament plus de main-d'œuvre qualifiée

Moins de 54 % des finissants des cégeps réussissent le test de français

La réponse du Ministre : « Il y a trop d'enseignants. »

MONSIEUR GARON,

Nous sommes conscients des problèmes budgétaires du gouvernement.

Nous sommes prêts à faire notre part.

Nous attendons une proposition raisonnable qui favorisera la qualité de l'éducation.

CEQ

Fédération des enseignantes et enseignants de CEGEP (CEQ)

POLITIQUE

Le débat référendaire aux Communes

Manning mène le bal

Pour une deuxième journée de suite, il a fait sortir Chrétien de ses gonds et l'a obligé à préciser qu'il serait «irresponsable» de reconnaître un OUI à majorité simple

JEAN DION DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Une majorité simple de OUI au prochain référendum ne suffirait pas à permettre au Québec de quitter le Canada, estime Jean Chrétien, qui considère que la reconnaissance d'une victoire souverainiste...

«Reconnaître qu'à un moment donné la règle de la majorité plus une voix puisse s'appliquer à la rupture du pays serait irresponsable de ma part. Ce n'est pas la vraie démocratie. [...] On n'est pas pour faire la séparation du Canada à la suite d'un recensement judiciaire», a déclaré M. Chrétien...

Pour la deuxième journée de suite, c'est M. Manning, et non le Bloc québécois, qui a fait sortir le premier ministre de ses gonds lorsqu'il a enjoint de convenir qu'un OUI, fut-il faiblement majoritaire (50 % des voix plus une), entraînerait la séparation du Québec.

«Les sympathisants "mous" du OUI ne vont voter OUI que s'ils pensent pouvoir le faire sans en subir les conséquences, qu'on va entamer une nouvelle ronde de négociations fédérales-provinciales. Il faut leur enlever cela de la tête, et le meilleur



Lucien Bouchard, laissé quelque peu sur la touche par le chassé-croisé Manning-Chrétien.



Jean Chrétien a été forcé de préciser sa pensée, hier, à propos de l'éventualité d'un OUI au référendum.



Preston Manning a encore réussi à faire perdre contenance au premier ministre Jean Chrétien.

moyen d'y arriver consiste à rappeler qu'un OUI voudra dire OUI», a dit M. Manning lors d'un point de presse.

Ajoutant que M. Chrétien donnait l'impression de vouloir changer les règles du jeu en cours de match, le chef réformiste s'est vigoureusement défendu de se faire ainsi l'allié des souverainistes.

En Chambre, l'histoire paraissait cependant bien différente. Le premier ministre s'est dit «très déçu», voire «triste», de constater que son vis-à-vis essayait de «se positionner» politiquement en posant «les mêmes questions que le Bloc québécois».

Piqué au vif, M. Manning a aussitôt répliqué qu'il travaillait depuis 25 ans à bâtir une meilleure fédération. «Si le premier ministre veut faire des commentaires sur la loyauté des députés envers le Canada, qu'il les adresse au chef de l'opposition [Lucien Bouchard]», a-t-il tonné, furieux. En tenant de tels propos, M. Chrétien «se rabaisse», a-t-il ajouté.

Quant au Bloc, un peu lassé sur la touche par ce chassé-croisé au sein du camp fédéraliste, il a de nouveau tenté sans succès d'obtenir de Jean Chrétien une interprétation claire de la légitimité du référendum et de son résultat. Il a donc mis l'accent sur les «vrais problèmes» sans

cesse évoqués par le gouvernement et accusé ce dernier de retarder toutes ses décisions importantes [réforme des programmes sociaux, présentation de l'état des finances publiques] afin de ne pas donner une image négative du Canada avant le référendum.

Il faut parfois être courageux pour être un démocrate», a-t-il dit.

La démocratie et son sens profond ont d'ailleurs suscité un échange aigre-doux entre MM. Bouchard et Chrétien lorsque ce dernier a dénoncé «la fabrication d'une question gagnante» par les souverainistes et rappelé la mémoire de René Lévesque en citant un document publié par le Parti québécois en 1977.

Selon ce document, les référendums tenus sous l'égide de la loi québécoise ne seraient valables que dans l'hypothèse où «une majorité se serait clairement exprimée», et encore, n'aurait qu'une portée «consultative», a interprété le premier ministre.

Ce qui a fait dire au chef du Bloc que son vis-à-vis ne se considérerait pas lié par le référendum et qu'il se réserve tout l'arsenal des ripostes fédérales au lendemain d'un OUI.

EN BREF

NON À LA VIOLENCE FAMILIALE

Halifax (PC) — La Nouvelle-Écosse a adopté une mesure de tolérance zéro en matière de violence familiale dans le cadre d'une nouvelle politique qui prévoit l'arrestation et la mise en accusation dans tous les cas où l'on soupçonne qu'il y a eu mauvais traitements.

LE BUDGET ONTARIEN, APRÈS LE RÉFÉRENDUM

Kitchener, Ontario (PC) — Le ministre des Finances de l'Ontario, Ernie Eves, a déclaré hier que la province gardait en réserve le mini-budget que le gouvernement Harris veut présenter, dans l'éventualité où les marchés s'effondreraient d'ici le référendum québécois sur la souveraineté.

Le référendum québécois sur la souveraineté aura lieu le 30 octobre et le mini-budget sera déposé en novembre. «Nous devons faire preuve de réalisme et tenir compte de la façon dont se comportera l'économie au lendemain du référendum», a déclaré M. Eves.

TÉL.: 985-3344

ANNONCES CLASSÉES

FAX: 985-3340

Real estate listings under 'I.N.D.E.X' including properties in Laval, Chambly, and Longueuil.

Real estate listings under '160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER' and '165 PROPRIÉTÉS À LOUER'.

Real estate listings under '251 BUREAUX À LOUER' and '450 EMPLOIS DIVERS'.

Real estate listings under '695 AUTOMOBILES' and '390 DIVERS'.

Phoenix International Sciences de la Vie advertisement.

Real estate listings under '101 PROPRIÉTÉS À VENDRE' and '120 LAURENTIDES'.

Real estate listings under '134 FERMES, FERMETTES TERRES' and '135 TERRAINS'.

Real estate listings under '103 CONDOMINIUMS CO-PROPRIÉTÉS' and '164 CONDOMINIUMS À LOUER'.

Obituary for Cécile Cadotte (Gagné) and other notices.

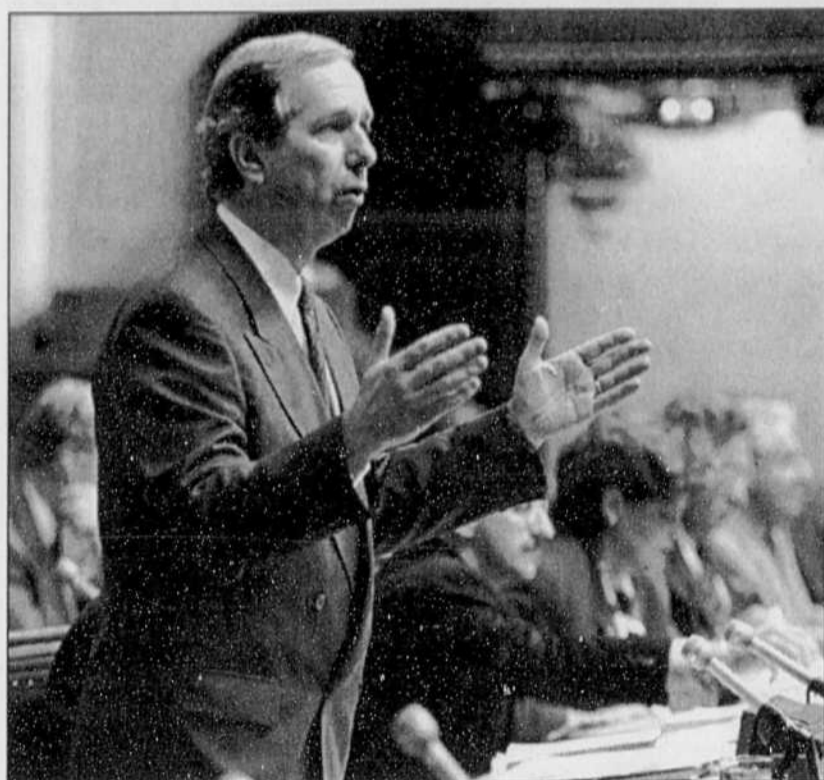
Cal m logo and contact information for real estate services.

• POLITIQUE •

Johnson acceptera un OUI mais refuse d'inviter Chrétien à en faire autant

Il estime toutefois qu'on «ne peut briser un pays sur un recomptage judiciaire»

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC



«Je suis Québécois, je vais accepter le résultat du référendum», a affirmé Daniel Johnson.

Le chef du camp du NON, Daniel Johnson, acceptera «comme Québécois» le résultat du référendum, quel qu'il soit, mais refuse d'inviter le premier ministre du Canada, Jean Chrétien, dont les responsabilités débordent les frontières du Québec, à en faire autant.

Cependant, M. Johnson se laisse une porte ouverte en disant que l'on «ne peut pas briser un pays sur un recomptage judiciaire», ce qui signifie que l'on ne peut pas briser un pays sur une majorité si faible qu'elle donnerait lieu à une demande de recomptage des votes par la partie perdante.

«Il y a un référendum au Québec, il est légitime en vertu de nos lois, on est en train de décider de notre avenir. Les Québécois vont accepter le résultat, je suis Québécois, je vais accepter le résultat», dit-il.

Mais si les Québécois acceptent le résultat entre eux, cela ne veut pas dire que les autres pays, incluant le Canada, doivent en faire autant. «Après ça, dit-il, on verra si le monde entier accepte le résultat. C'est pas à nous d'assurer notre reconnaissance internationale.»

M. Johnson a donc refusé d'inviter le premier ministre du Canada, Jean Chrétien, à se lier à un OUI, parce que M. Chrétien porte des responsabilités qui débordent le Québec. «M. Chrétien peut dire de la façon dont il veut ce qu'il doit dire. Il n'a pas le même mandat, il est premier ministre du Canada. Qu'il s'arrange», dit-il, déchargeant ainsi son allié fédéral.

Ce dernier avait laissé entendre lundi qu'un OUI faiblement majoritaire ne recevrait pas son assentiment personnel, à moins que la question, qui est ambiguë, selon lui, ne soit modifiée.

M. Johnson a donné en partie raison à M. Chrétien sur cet aspect. «Il est bien évident que pour que la réponse soit clairement interprétée, la

question doit être claire, dit-il. Il faut que les enjeux soient clairs. Et [si c'est le cas], l'acceptation ne fera pas de doute, ni pour nous, ni pour le reste du Canada, ni, je dirais, pour la scène internationale.»

Or, selon le chef libéral, le gouvernement ne fait pas tout ce qu'il faut, présentement, pour que l'enjeu soit clair car «il cache des études, il y a tentative de manipulation de l'opinion publique avec la question».

Les libéraux ont d'ailleurs présenté un amendement au texte de la question soumise par le gouvernement. L'opposition veut que le mot «pays» apparaisse sur le bulletin de vote.

Hier, le chef de l'Action démocratique, Mario Dumont, a proposé l'adoption d'une motion pour que «l'Assemblée nationale réclame du

premier ministre du Canada qu'il s'engage, dès maintenant, à reconnaître les résultats» du référendum.

Les libéraux ont refusé que la motion soit débattue, prétextant que le débat sur la question n'était pas terminé. Le leader de l'opposition, Pierre Paradis, a invoqué la possibilité que la question puisse être amendée avant son adoption, prévue pour aujourd'hui. Et que «si la question est claire, il se pourrait [que la motion] recueille un appui unanime de cette Chambre».

M. Dumont a estimé qu'en refusant de débattre et d'adopter la motion qu'il proposait, le Parti libéral du Québec fait comme si le droit du gouvernement de consulter la population était conditionnel à la formulation de la question. «Jamais à l'Assemblée nationale un parti ne s'est

écrasé autant devant le fédéral comme Daniel Johnson s'est écrasé devant Jean Chrétien», a-t-il ajouté.

M. Dumont s'est par ailleurs insurgé contre l'idée qui peut trotter dans la tête des fédéraux de tenir un référendum pancanadien, y compris au Québec, après un vote positif à ce référendum-ci. «Ce n'est pas vrai que des députés de Terre-Neuve ou de la Saskatchewan, parce qu'ils ne seraient pas satisfaits du référendum au Québec, pourraient faire voter les Québécois dans un autre référendum.»

M. Johnson a refusé de se prononcer sur cette possibilité.

En l'absence du premier ministre Parizeau, qui, semble-t-il, souffrait d'une grippe carabinée, le vice-premier ministre Bernard Landry a déclaré que l'attitude de M. Chrétien ne change rien aux plans du gouvernement du Québec. Si le OUI l'emporte, et même si le résultat est de 50 % plus une seule voix, «nous ferons ce qui est écrit dans le projet de loi et dans l'entente»: offre de partenariat, négociations avec le Canada et déclaration de souveraineté.

M. Landry «n'est pas surpris» de l'attitude de M. Chrétien «qui a pris des libertés avec la démocratie comme on n'en a jamais vues en 1982. Il a été un des principaux artisans de la rupture du contrat social canadien en rapatriant unilatéralement la Constitution, sans tenir compte de l'Assemblée nationale et son allié fidèle du référendum de 1980».

Le vice-premier ministre a précisé qu'il y avait une grande différence entre dire que si le NON l'emporte, le combat des souverainistes se poursuivra, et dire que si le OUI l'emporte, le résultat ne sera pas reconnu. «Une nation peut décider de faire partie ou pas d'une fédération, c'est un choix. Et personne ne peut forcer une nation d'accepter pour l'éternité un statut provincial. Mais le droit pour un peuple de déterminer lui-même son statut, c'est sacré.»

Création d'un regroupement

Les étudiants universitaires pour le NON s'organisent

PRESSE CANADIENNE

Des étudiants des 14 universités québécoises viennent de mettre en place le Regroupement des universitaires pour le NON, un groupe de défense de l'option fédéraliste.

En conférence de presse, hier, les trois porte-parole de ce regroupement, Vicky Samson (Université Laval) ainsi que Karl Tabbakh et Daniel Leduc (Université de Montréal) ont tous trois reconnu leur allégeance au Parti libéral du Québec et qu'ils recevront une aide financière du Comité du NON.

Même s'ils n'ont été mandatés par aucun étudiant, ces universitaires pour le NON estiment qu'il est temps de démontrer, dans leur institution respective, qu'il est faux de croire que tous les jeunes universitaires sont souverainistes, comme le véhiculent les associations étudiantes.

Le représentant du regroupement de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, Daniel Bélanger, explique ainsi l'impression que tous les

jeunes universitaires sont en faveur de la souveraineté: «Le OUI est plus patriotique, il est plus voyant; le NON est plus rationnel», a-t-il fait valoir.

Les porte-parole du regroupement croient que le sondage SOM-La Presse-Droit de parole publié vendredi dernier, qui indique que 48 % des jeunes âgés entre 18 et 24 ans s'opposent au projet souverainiste, reflète bien la réalité du milieu universitaire québécois.

Pour ces opposants au projet souverainiste, le projet de MM. Parizeau, Bouchard et Dumont en est un vieux de 30 ans qui ne correspond pas aux années 90.

Au plan culturel, ils estiment que la protection du fait français n'est plus à faire parce qu'en matière linguistique les lois actuelles sont efficaces.

Au plan économique, ils évaluent que le risque n'en vaut pas la chandelle principalement parce que le leader souverainiste Jacques Parizeau ne peut leur garantir une entrée harmonieuse sur le marché de l'emploi.

Étude sur le suicide chez les jeunes

La réalité est encore pire, dit Baril

PRESSE CANADIENNE

Québec — Le conseiller du premier ministre Jacques Parizeau dans le dossier jeunesse, le député Gilles Baril, considère que les chiffres sur le suicide chez les jeunes rendus publics lundi sont très loin de la réalité.

«La situation est pire que ce que le rapport a décrit», a-t-il affirmé au cours d'une entrevue téléphonique lorsqu'il a été appelé à commenter les documents dévoilés la veille par le ministère de la Santé et des Services sociaux et le Conseil permanent de la jeunesse. Le député a clairement indiqué que le système actuel ne marche plus.

«C'est un système médiocre, a-t-il dit, qui génère l'exclusion, la pauvreté et la misère pour des centaines de milliers de jeunes.»

Après avoir noté que l'État québécois dans sa forme actuelle n'a pas été en mesure de s'ajuster et de répondre aux attentes des jeunes, M. Baril a mis en garde les gens de son gouvernement en les avertissant qu'ils devront trouver les moyens pour réinventer un nouveau contrat social. Il a promis de se battre à l'intérieur de son parti et de son gouvernement, «de se mettre la tête sur le billot pour que les choses changent rapidement», surtout, selon lui, si les Québécois décident en faveur de la souveraineté le 30 octobre.

NON, MONSIEUR LE MINISTRE !

• Il n'y a pas trop d'enseignantes et d'enseignants dans les écoles du Québec.

• Il ne manque pas d'élèves dans les classes.

• Les problèmes de décrochage et d'abandon ne sont pas réglés.

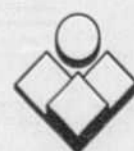
OUI, MONSIEUR LE MINISTRE !

Nous sommes disposés à discuter de mesures d'économie en éducation,

mais nous nous opposons à la détérioration

des services directs aux élèves.

E/ CEQ



Fédération
des enseignantes
et enseignants
de commissions scolaires (CEQ)

• LES ACTUALITÉS •

Renflouage de l'Irving Whale

La SVP juge le plan fédéral insuffisant

L'organisme suggère de consulter des experts internationaux

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

La Société pour vaincre la pollution (SVP), dont les démarches juridiques ont contribué à faire reporter le renflouage de l'Irving Whale, a suggéré hier de faire appel à des experts internationaux pour trouver une façon «plus sécuritaire» de renflouer la barge qui repose au fond du fleuve Saint-Laurent depuis 25 ans.

Daniel Green, coprésident de la SVP, estime que le plan de renflouage initial du gouvernement fédéral est «insuffisant». «Le fédéral n'a pas proposé de solutions sécuritaires pour l'Irving Whale», estime-t-il.

Le navire et sa cargaison de quelque 4000 tonnes de mazout lourd et de BPC devait être renfloué l'été dernier, au coût de 12,1 millions de dollars, et remorqué à Halifax.

La SVP a fait échec au plan de renflouage de la barge en août dernier en obtenant une ordonnance de la Cour fédérale, paralysant jusqu'au 11 septembre les travaux de renflouage déjà amorcés dans le fleuve Saint-Laurent.

Le juge John Richard avait alors statué qu'Ottawa avait décidé de procéder au renflouage de l'épave avant de connaître le résultat des études en cours sur la présence de neuf tonnes de BPC.

Le jugement, qui a valeur d'ordonnance en injonction interlocutoire, a contraint le gouvernement fédéral à reporter le renflouage du navire à l'an prochain.

La Société pour vaincre la pollution suggère de faire appel à des experts internationaux dans le

«renflouement de navires transportant des matières dangereuses» pour trouver une nouvelle façon de renflouer la barge, propriété de la pétrolière Irving, qui a coulé entre les îles de la Madeleine et l'île du Prince-Édouard en 1970.

La SVP estime qu'il en coûterait 175 000 \$ en frais et honoraires pour recourir aux services de ces experts. M. Green suggère que cette somme soit en partie déboursée par le gouvernement d'Ottawa et les pétroliers Irving et Monsanto, estimés «moralement» responsables du naufrage.

La SVP a produit une requête pour révision judiciaire dans laquelle elle demande à la cour d'ordonner au gouvernement de préparer «une évaluation environnementale appropriée». Selon la SVP, cette étude devrait tenir compte des risques pour l'environnement que pourrait entraîner le renflouage de l'épave.

«Mais le fédéral n'a fait aucun signe de vie, soutient Daniel Green. Visiblement, le ministre [de l'Environnement] Sheila Copps est trop orgueilleuse pour accepter sa défaite.»

À Ottawa, l'attaché de presse de Sheila Copps a déclaré que le ministre demeurerait sur ses positions. «Le gouvernement a pris sa décision en consultant des experts internationaux», soutient Duncan De. Nous avons pris la meilleure décision du point de vue environnemental.»

Selon M. Green, la position d'Environnement Canada est «dangereuse». «Ça va mettre la côte québécoise en danger de contamination par les BPC.»

États généraux sur l'Éducation

Un cégep qui ressemble au secondaire

Les étudiants lancent une nouvelle série d'audiences

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Saint-Jérôme — Première journée, hier, d'une nouvelle série d'audiences des états généraux sur l'Éducation, consacrée aux jeunes: peu de mémoires à l'ordre du jour, un commissaire qui quitte la table parce qu'il trouve qu'il y a trop de bruit, mais surtout des jeunes qui demandent de hausser les exigences au secondaire.

La journée était peu chargée: quatre mémoires à l'ordre du jour (les inscriptions semblent très variables selon les régions, dit-on), plus de deux heures pour dîner, mais tout de même deux périodes réservées au public, qui ont permis à plusieurs jeunes de s'inscrire sur place et se faire entendre.

L'Association des étudiants du cégep de Saint-Jérôme a surpris par un mémoire articulé autour de quelques idées fortes.

D'emblée, l'association a reconnu que la formation acquise avant le collégial est «déficente» et qu'il faudrait augmenter les exigences nécessaires pour l'obtention du diplôme d'études secondaires, tout en haussant les critères de réussite des différents cours.

«Il faut évaluer comme il faut la pertinence des apprentissages, a dit Thierry St-Cyr, porte-parole de l'association, pour que la formation générale soit mieux acquise.»

Les étudiants du collégial se plaignent d'ailleurs de trouver au cégep des cours «qui sont souvent des répétitions des cours du secondaire».

Ces jeunes constatent un «manque de motivation des élèves» et identifient quelques grandes causes: d'abord la répétition entre les cours du cégep et ceux du secondaire, puis les «facteurs d'orientation déficients au secondaire», qui poussent plusieurs cégepiens à s'inscrire en



La parole est maintenant aux étudiants dans le cadre des audiences des états généraux.

sciences pures sans qu'ils le veuillent vraiment.

Ensuite, le retard de l'école en matière de nouvelles technologies, pour une génération à peu près rendue à l'âge de l'Internet, après avoir été celle du Nintendo.

Enfin, on constate «la perte d'intérêt des professeurs pour leur matière et leur travail».

Thierry St-Cyr a également insisté sur le fait que le cégep doit demeurer un milieu de vie et d'appartenance. Dans une ville comme Saint-Jérôme, dit-il, où il n'y a pas d'université, «c'est le cégep qui sert de référence culturelle à la communauté».

Véronique Giroux, qui œuvre également à l'association étudiante, a expliqué au *Devoir* que ce mémoire a fait l'objet d'un consensus parmi les associations étudiantes des cégeps de

Joliette, Montmorency et Lionel-Groulx, ainsi que celle du campus de Mont-Laurier.

L'intervention de Thierry Saint-Cyr, la première de la journée, a été marquée d'un petit incident, alors que le commissaire Gary Caldwell, excédé par le bruit de fond environnant, a quitté la table après cette présentation, pour ne plus revenir.

Il faut dire que les six commissaires présents hier étaient installés en plein centre de l'agora du cégep, entourés de machines distributrices, plongés dans un brouhaha de voix continuel.

Mais d'autres commissaires ont conservé leur bonne humeur malgré les états d'âme de leur collègue Caldwell, faisant remarquer que pour une fois on s'était donné la peine de rencontrer les jeunes dans leur véritable milieu de vie...

Par la suite, la Jeunesse étudiante catholique de Joliette a présenté un mémoire faisant valoir qu'il faudrait reconnaître aux étudiants «un statut dans la société, avec salaire symbolique et privilèges sociaux». La JEC a ajouté que la tâche des enseignants devrait être allégée, et le nombre d'élèves par classe diminué.

La période de témoignages du public a donné lieu à des interventions surprenantes. Ainsi, un jeune du secondaire 3 de la polyvalente Sainte-Thérèse, Steve Prud'homme, s'est présenté avec un petit texte de quelques pages comprenant son propre plan de réforme du système scolaire et des matières qui devraient y être enseignées.

Ainsi, dit-il, le primaire devrait d'abord privilégier le français et les maths, puis l'anglais dès la première année, la géographie et l'histoire en alternance tout au long du primaire, l'initiation à l'informatique, les arts, l'éducation physique, et exclure l'enseignement religieux.

Le jeune Prud'homme ajoute que le cégep et l'université devraient fusionner en un seul programme de cinq ans menant au baccalauréat.

Un autre jeune, étudiant en lettres au cégep de Saint-Jérôme, a plutôt impressionné en confiant qu'il étudiait cinq jours... tout en travaillant 30 heures par semaine dans un restaurant, par obligation financière, a-t-il dit.

La Commission des états généraux poursuivra cette dernière série d'audiences à travers le Québec jusqu'au 12 octobre, pour ensuite se consacrer à l'écriture d'un document qui devrait être publié cet hiver.

Les commissaires mènent toutefois plusieurs activités parallèles: ainsi, pendant l'été, ils ont consulté privéement plusieurs groupes, dont la Commission de l'éducation en langue anglaise et le Groupe de travail sur le régime d'aide financière aux étudiants.

• CARRIÈRES ET PROFESSIONS •

CV → **SOMMAIRES**

LA BANQUE CENTRALE DE CURRICULUM VITAE

AUGMENTEZ VOS CHANCES DE SUCCÈS EN VOUS FAISANT CONNAÎTRE RAPIDEMENT ET EN TOUTE CONFIDENTIALITÉ

Un outil indispensable à votre recherche d'emploi

528-6060

INFORMATIONS ET RENDEZ-VOUS

← **EMPLOYEURS** →

SOCIÉTÉ ÉDITRICE DE PLUSIEURS MAGAZINES DE PRÉSTIGE EST À LA RECHERCHE D'UN(E):

DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E) DES VENTES

Vous serez responsable de la supervision des ventes pour les territoires de Montréal, Québec et Toronto.

Vous devez avoir à votre actif une solide expérience dans les ventes. Orienté(e) vers les résultats, créatif(ve) et ayant le sens de l'analyse, vous avez déjà démontré les habiletés nécessaires pour évaluer un marché afin de mieux le percevoir. Faisant preuve de leadership, vous êtes apte à motiver et gérer une équipe multidisciplinaire.

Afin de vous qualifier à ce poste, vous devez détenir une formation universitaire pertinente, avoir cumulé un minimum de cinq (5) années d'expérience dans un poste de direction en ventes, préférentiellement acquise dans le secteur de l'édition et ayant pour atout une connaissance du PMB. Vous êtes un(e) habile communicateur(trice), tant à l'oral qu'à l'écrit, et bilingue... alors ce poste vous appartient!

ET D'UN(E):

RESPONSABLE DE LA PROMOTION TEMPORAIRE pour différents titres

Sous la direction de la directrice de la promotion et des relations publiques, vous serez à:

- développer des concepts promotionnels originaux et vendeurs;
- voir à assurer un maximum de visibilité;
- concevoir et coordonner des événements de relations publiques;
- travailler de concert avec les ventes publicitaires.

Afin de vous qualifier à ce poste, vous devez posséder de l'expérience dans l'édition de magazines avec plus de deux ans à un poste similaire, posséder un vaste réseau de contacts et avoir de la créativité, de la souplesse, de l'entregent et de la débrouillardise.

N'hésitez plus et faites parvenir votre curriculum vitae avant le 27 septembre 1995, à:

Concours "A"
Case postale 378
Outremont (Québec)
H2V 4N4

Nous soustrivons à un programme d'équité en matière d'emploi.

* Prière de ne pas téléphoner. Seules, les candidatures retenues recevront un accusé de réception.

Le Groupe Multina est une entreprise de gestion qui détient quatre compagnies dont leurs principales activités de sous-traitance sont la fabrication de mousses en polyuréthane et le rembourrage industriel et récréatif. Nous sommes à la recherche de personnel pour combler les postes suivants:

CHARGÉ DE PROJETS - INGÉNIEUR DE PROCÉDÉS N/REF. RH-695

- Détenir un Baccalauréat en Génie Mécanique ou en Génie Industriel
- Connaître une ou des normes de qualité (ISO 9000, Z299)
- Posséder de bonnes habiletés avec des logiciels informatiques (Word Perfect, Lotus, Quattro, Windows, Autocad)
- Bilinguisme un atout

PRÉPOSÉ(E) AUX PROCÉDÉS N/REF. RH-895

- Détenir un D.E.C. en Techniques de génie mécanique ou en Techniques d'analyse d'entretien
- Posséder de bonnes connaissances et habiletés sur Autocad
- Bilinguisme un atout

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 29 septembre 1995, en spécifiant le N/REF du poste offert, à l'adresse suivante:

MULTINA

GRUPE MULTINA INC.
a/s de Madame Diane Chassé
1625 Boulevard Mercure
Drummondville (Québec)
J2B 3N2

COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLESBOURG

AVIS DE CONCOURS
No. 95-96 DSC. 07

DIRECTRICE OU DIRECTEUR D'ÉCOLE ET DIRECTRICE OU DIRECTEUR DE CENTRE POSTE PERMANENT

La Commission scolaire de Charlesbourg est à la recherche d'une directrice ou d'un directeur d'école et directrice ou directeur de centre. La personne recherchée exercera ses activités dans un seul édifice regroupant deux entités juridiques: une école secondaire (Polyvalente de Charlesbourg) et un centre de formation professionnelle (Centre de formation professionnelle du Trait-Carré) ayant en commun de nombreux services.

L'école secondaire regroupe environ 1232 élèves de 3^e, 4^e et 5^e secondaire, 77 élèves en adaptation scolaire (13 à 18 ans) et 31 élèves handicapés auditifs. Le Centre de formation professionnelle du Trait-Carré dispense des services à environ 800 élèves (E.T.P.) dans plusieurs spécialités dont la santé et les services sociaux (SASI, APD, ABE, ASD, ATP), la restauration (cuisine professionnelle, pâtisserie, services de restauration, chefs cuisiniers), Administration, Commerce et Secrétariat, Arts (photographie), Agriculture et Pêche (horticulture, fleuristerie, réalisation d'aménagement paysager).

NATURE DE L'EMPLOI

L'emploi de directrice ou directeur d'école et directrice ou directeur de centre à l'éducation des adultes et à la formation professionnelle comporte la responsabilité de la gestion autant au point de vue administratif que pédagogique à la Polyvalente de Charlesbourg et au Centre de formation professionnelle du Trait-Carré. Il comporte aussi l'exercice de toutes les fonctions requises pour la gestion de l'ensemble des programmes et des ressources de l'école et du centre conformément aux législations existantes et aux responsabilités définies par la Commission. À la demande de la Commission s'ajoutent aussi des responsabilités autres que celles de directrice ou directeur d'école et de directrice ou du directeur de centre d'éducation des adultes et de la formation professionnelle.

QUALIFICATIONS MINIMALES REQUISES

- Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié ou occuper un emploi de directeur adjoint d'école;
- Posséder huit (8) années d'expérience pertinente;
- Posséder une autorisation personnelle permanente d'enseigner décernée par le ministre.
- Posséder et démontrer des habiletés, des aptitudes et d'autres caractéristiques personnelles jugées pertinentes.

RÉMUNÉRATION

Selon le Règlement sur les conditions d'emploi des directeurs d'école et des directeurs adjoints d'école des commissions scolaires pour catholiques (19 août 1992) et cette rémunération peut varier entre 56 345 \$ et 74 666 \$ à laquelle peut s'ajouter une prime additionnelle.

Toute personne intéressée à poser sa candidature doit le faire par écrit et transmettre son curriculum vitae au plus tard, le 26 septembre 1995 à 16h30 à l'attention de:

Commission scolaire de Charlesbourg
Service du personnel
Concours 95-96 DSC. 07
7260, boul. Cloutier
Charlesbourg Qc
G1H 3E8

- La Commission scolaire de Charlesbourg respecte le principe de l'égalité des chances dans l'emploi et participe au plan d'embauche des personnes handicapées.
- Seulement les personnes retenues pour la sélection, recevront un accusé de réception.

Manitoba

Conseiller ou conseillère en évaluation et en testage, Winnipeg

Le projet de renouveau de l'éducation au Manitoba offre des possibilités intéressantes aux personnes qui ont des compétences en mesure et en évaluation. Il s'agit d'administrer des projets visant l'élaboration et la mise en oeuvre à l'échelle de la province de tests sur les normes pour les 3^e et 6^e années et les niveaux secondaire 1 (9^e) et secondaire 4 (12^e), pour les matières de base suivantes: English Language Arts, mathématiques, sciences humaines et sciences de la nature. Le poste offert pourrait vous convenir si: vous enseignez et êtes très motivé(e); vous travaillez bien de façon autonome et avec d'autres; vous désirez que tous les élèves acquièrent de grandes connaissances et obtiennent de bons résultats dans les matières mentionnées; et vous avez une vision quant à la manière d'atteindre ces objectifs.

À titre de conseiller ou conseillère en évaluation et en testage, vous serez responsable de la gestion des projets d'évaluation et de la mise à l'essai des tests. Ceci comprend entre autres les fonctions suivantes: préparer des présentations et des budgets pour les projets; recruter des membres pour les comités et gérer ceux-ci; élaborer des instruments et des documents d'évaluation et faire des recherches sur les politiques touchant l'évaluation. Vous devrez aussi mettre sur pied des ateliers pour les écoles et les divisions scolaires, et leur offrir des conseils sur la conception de tests, l'analyse de données et les pratiques d'évaluation.

La personne choisie aura fait des études de 2^e ou 3^e cycle en mesure et en testage pédagogiques et aura un brevet d'enseignement du Manitoba, ou pourra en obtenir un. Elle aura au moins cinq ans d'expérience connexe dans la gestion de projets d'évaluation. Elle devra démontrer qu'elle possède des compétences en analyse, en communication et en recherche ainsi que de grandes habiletés en relations interpersonnelles et en gestion de projets. Elle devra pouvoir s'exprimer couramment en anglais et en français.

Échelle de salaire: 46 034 \$ - 58 441 \$ par année

N° du Concours: 16098

Date de clôture: le 4 octobre, 1995

Envoyez votre demande au:
Éducation et Formation professionnelle Manitoba
Gestion des ressources humaines
1181, avenue Portage, bureau 404
Winnipeg, MB R3G 0T3

ON TIENDRA COMPTE DU PROGRAMME D'ACTION POSITIVE DANS LE PROCESSUS DE SÉLECTION

ADISQ

DIRECTEUR(TRICE) DES COMMUNICATIONS

L'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ), qui regroupe les producteurs québécois indépendants de disques, de spectacles, de vidéoclips et de variétés télévisées, est à la recherche d'un(e) directeur(trice) des communications.

Sommaire de la fonction

- assumer la responsabilité des communications générales de l'ADISQ;
- concevoir, coordonner et superviser la production d'événements spéciaux, plus particulièrement du Gala de l'ADISQ;
- élaborer des stratégies de relations de presse;
- concevoir et réaliser du matériel de promotion collective;
- gérer des budgets de production de matériel imprimé et électronique;
- négocier et gérer des ententes avec les partenaires médias.

Exigences

- posséder une formation universitaire, de préférence de deuxième cycle, en communications;
- posséder un minimum de cinq ans d'expérience dans le milieu des communications et dans la production d'événements;
- posséder une bonne connaissance du milieu des industries culturelles;
- posséder une parfaite maîtrise du français écrit et oral;
- posséder une bonne connaissance de l'anglais écrit et oral.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir à l'ADISQ leur curriculum vitae, au plus tard mardi le 26 septembre 1995.

ADISQ
4200, boul. St-Laurent
Bureau 901
Montréal (Québec)
H2W 2R2

LE DEVOIR

LE MONDE

ISRAËL

Arafat menace de ne pas signer le projet d'accord d'autonomie

Taba (AFP) — Le chef de l'OLP Yasser Arafat a quitté hier la table des négociations avec Israël à Taba, en Égypte, en menaçant de ne pas signer le projet d'accord global sur l'extension de l'autonomie en Cisjordanie occupée.

M. Arafat a ainsi exprimé son mécontentement à propos des cartes relatives au redéploiement militaire israélien en Cisjordanie.

«C'est de la poudre aux yeux. Même après ce redéploiement, Israël reste maître de la plus grande partie de la région», a-t-il déclaré à la presse en ordonnant à ses collaborateurs de préparer leurs valises et en se retirant dans la chambre de son hôtel.

Il a pris cette décision lors d'une séance qui devait finaliser l'accord sur l'autonomie palestinienne, après que le général Ilan Biran, commandant de la région militaire centre d'Israël, qui couvre la Cisjordanie, eut déployé les cartes des diverses zones que les troupes israéliennes entendent évacuer pour permettre la tenue d'élections palestiniennes.

Le porte-parole de M. Arafat, M. Marouane Kanafani, a toutefois relativisé la crise, en indiquant que «les négociations sont suspendues pendant deux heures. Des cartes ont été présentées, ce qui est une bonne chose. Mais elles ont montré que la cantonisation de notre terre se perpétue et cela n'a pas plu à notre chef».

Les cartes, a constaté l'AFP, montrent qu'il n'y a pas de continuité territoriale entre les secteurs qu'Israël propose d'évacuer en Cisjordanie.

M. Kanafani a ajouté que «les deux parties vont devoir procéder à un réexamen (des cartes), puis se retrouver deux heures plus tard».

Cet incident est survenu pendant une séance qui a réuni outre M. Arafat et le chef de la diplomatie israélienne Shimon Peres, le directeur général du ministère israélien des Affaires étrangères Uri Savir ainsi que le «ministre» palestinien de l'Économie Ahmad Koreï (Abou Alaa) et le général Abdel Razak al-Yahya, qui dirige la partie palestinienne au haut comité de liaison palestinien-Israélien.

Selon la radio israélienne, des diplomates égyptiens sont intervenus auprès de M. Arafat et l'ont convaincu de retrouver M. Peres en tête-à-tête après une pause d'une heure.

M. Arafat et Peres ont entamé samedi des négociations marathon avec la volonté déclarée de parvenir à un accord global d'autonomie, qui devait être signé demain lors d'une cérémonie officielle à Washington.

Avion iranien détourné sur Israël

Ovla (Reuters) — Un steward a détourné hier un avion iranien sur Israël, où il a libéré ses 177 passagers et membres d'équipage sains et saufs, ont annoncé les autorités de l'État hébreu.

Après s'être emparé d'un pistolet au cours d'un vol intérieur, l'homme a dérotté le Boeing 707 vers l'État hébreu, que l'Iran considère comme son pire ennemi.

L'Iran a accusé Israël d'avoir prémédité le détournement, et a exigé, par le truchement de sa mission aux Nations unies, le retour en Iran de l'avion, de ses passagers et du pirate de l'air.

La demande de renvoi du steward en Iran a essuyé un refus catégorique de la part du ministre de l'Intérieur Moshe Shahal.

«Une chose est claire. Nous ne le renvoyons pas, nous ne l'extraderons pas, et il restera ici», a-t-il déclaré à la radio militaire israélienne.

Attentats terroristes en France

Trente islamistes arrêtés à Marseille

Marseille (Reuters et AFP) — Une vaste opération de police dirigée hier matin contre les milieux islamistes de Marseille a permis l'interpellation et la mise en garde à vue d'une trentaine de personnes «proches du FIS et du GIA» (Front islamique du salut et Groupe islamique armé), a-t-on appris de source proche de l'enquête.

Il semble toutefois qu'aucune des personnes interpellées ne soit directement liée aux attentats perpétrés depuis juillet à Paris et dans la région lyonnaise.

La préfecture de police de Marseille s'est montrée très discrète quant au déroulement et à l'aboutissement de ce coup de filet visant une quinzaine d'objectifs, opéré vers 6h sur commission rogatoire du juge antiterroriste Jean-Louis Bruguière, et qui a mobilisé une centaine de policiers, dont une partie avait été dépêchée de Paris.

En revanche, plusieurs suspects conduits à l'hôtel de police de Marseille appartiendraient à un important réseau de trafiquants de faux papiers destinés aux activistes islamistes.

Selon un enquêteur, cette vague d'arrestations «aurait eu lieu de toute façon puisqu'elle s'inscrit dans le cadre d'une enquête diligente bien avant les attentats».

Tandis que des policiers menaient les interpellations, principalement aux abords de la Canebière, d'autres effectuaient des perquisitions dans des établissements à caractère commercial, en particulier dans un garage des quartiers nord

de Marseille, mis sous surveillance depuis plusieurs jours.

Plusieurs heures après le début de l'opération, les policiers n'avaient apparemment rien trouvé de nature à faire avancer l'enquête sur les attentats attribués au GIA.

La préfecture de police a par ailleurs déploré des «fuites regrettables émanant vraisemblablement de policiers», qui ont peut-être gêné le déroulement d'une opération préparée de longue date.

D'autre part, le ministre suédois de la Justice, Mme Laila Freivalds, a décidé hier de prolonger de 14 jours la détention de l'Algérien Abdelkrim Deneche, dans le cadre d'une loi spéciale sur le contrôle des étrangers, a-t-on annoncé de source officielle.

Soupçonné par la France d'être impliqué dans l'attentat contre le métro express régional (RER) ayant fait sept morts le 25 juillet à Paris, l'Algérien de 39 ans est maintenu en détention à la demande de la police secrète suédoise (Saepo). Celle-ci a demandé son expulsion vers un pays encore indéterminé, l'estimant «indésirable» dans le royaume scandinave.

Une demande d'extradition déposée fin août par la France à l'encontre de M. Deneche est en cours d'étude à Stockholm. Le gouvernement suédois devra trancher dans les prochaines semaines entre cette demande française, sous réserve d'approbation de la Cour suprême, et la requête de la Saepo concernant l'expulsion de M. Deneche.



Le président bosniaque, Alija Izetbegovic, et son homologue croate, Franjo Tudjman, au centre, se sont rencontrés hier à Zagreb. Richard Holbrooke, secrétaire d'État adjoint des États-Unis, assistait à la rencontre.

La Croatie met fin à son offensive en Bosnie

Sarajevo (Reuters) — Cédant à d'intenses pressions diplomatiques, la Croatie a annoncé hier l'arrêt de sa participation à l'offensive menée par l'armée bosniaque et ses alliés bosno-croates en territoires sous contrôle serbe du nord-ouest de la Bosnie.

Le gouvernement bosniaque n'a, lui, pas donné d'assurances de cette nature aux États-Unis et à l'ONU, qui redoutent que les forces musulmanes et bosno-croates mettent en péril le processus de paix en attaquant le bastion bosno-serbe de Banja Luka, dont elles ne sont plus qu'à 50 km.

La tension qui règne dans le nord-ouest du pays ne semble pas affecter le retrait des armes lourdes bosno-serbes des abords de Sarajevo, où l'OTAN se déclarait satisfaite des progrès enregistrés sous la pression de son ultimatum aux Serbes, qui expire ce soir.

Tandis que les séparatistes serbes renforçaient leurs défenses à Banja Luka, l'émissaire américain Richard Holbrooke a eu des entretiens à Zagreb avec les présidents croate et bosniaque, Franjo Tudjman et Alija Izetbegovic. Il a décidé de ne pas regagner directement Washington et de retourner à Belgrade en informant le président serbe Slobodan Milosevic, qui négocie au nom des Bosno-Serbes.

«Nous poursuivrons des négociations actives dans les prochains jours et resterons en contact permanent

avec les trois capitales (Sarajevo, Zagreb et Belgrade) depuis Washington», a-t-il dit.

Richard Holbrooke n'a pas donné de détails sur ses entretiens, mais il a dit que les ministres des Affaires étrangères de Yougoslavie, Bosnie et Croatie étaient convenus de se rencontrer la semaine prochaine sous l'égide des États-Unis à New York, où ils prendront part à l'Assemblée générale de l'ONU.

Le président Tudjman a annoncé que son armée avait mis fin à son intervention militaire dans le nord-ouest de la Bosnie à la suite d'une ferme mise en garde du secrétaire d'État adjoint américain Strobe Talbott, qui a déclaré à la télévision: «Le feu est au rouge. C'est un feu rouge de stop. Arrêtez les combats. Retournez à la table de négociations.»

Le secrétaire au Foreign office britannique, Malcolm Rifkind, a fait écho à Richard Holbrooke en estimant qu'une attaque de Banja Luka entraînerait «une catastrophe de grande ampleur» et menacerait le processus de paix en cours.

Slobodan Milosevic a coopéré à l'initiative américaine, mais l'offensive croato-musulmane a jeté sur les routes 100 000 réfugiés serbes de plus ce mois-ci et un assaut sur Banja Luka mettrait à coup sur le président serbe en position difficile.

En quelques jours, les territoires sous contrôle serbe sont tombés de 71 % à 51,5 % du pays — portion qui

se rapproche du découpage prévu par le plan occidental que rejettent les Serbes.

Si le gouvernement de Zagreb paraît se rendre aux arguments américains, celui de Sarajevo observe une attitude plus ambiguë.

Le ministre bosniaque des Affaires étrangères, Muhamed Sacirbey, a dit que les Musulmans reconnaissent Banja Luka comme un fief serbe, mais il a refusé de dire si son gouvernement ordonnait ou non un arrêt de l'offensive militaire. Et, en public, il s'est prononcé pour une «transition pacifique vers l'autorité et la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine», ce qui semble impliquer une revendication de Banja Luka.

L'offensive pourrait toutefois commencer à manquer d'élan. Le retrait des chars et des pièces d'artillerie de l'armée croate réduirait beaucoup l'efficacité des troupes régulières bosniaques et de leurs alliés bosno-croates.

Selon des responsables de l'ONU, l'armée serbe bosniaque a renforcé ses positions à l'ouest et au sud de Banja Luka, et elle oppose «en fait une résistance beaucoup plus vive».

À Paris, le gouvernement a rappelé que le président Milosevic s'était porté garant du sort de deux pilotes français dont l'avion a été abattu au-dessus de la Bosnie le 30 août. «Ils sont vivants», a dit un porte-parole du ministère des Affaires étrangères sans donner de précisions.

EN BREF

PARIS PRESSE L'IRAK DE RESPECTER LES RÉSOLUTIONS DE L'ONU

Amman (AFP) — Le ministre français des Affaires étrangères Hervé de Charette a appelé hier l'Irak à appliquer rapidement les résolutions de l'ONU pour obtenir une levée de l'embargo. «La situation de la population en Irak est devenue sérieuse pour ne pas dire tragique et il faut y apporter un remède», a-t-il dit lors d'une conférence de presse. Le ministre a estimé qu'il «appartenait au gouvernement irakien d'appliquer dans les délais les plus rapides les résolutions de l'ONU afin que soient levées les sanctions», en vigueur depuis l'invasion irakienne du Koweït en 1990. «J'ai le sentiment que les intentions des autorités irakiennes sont de se plier à ces exigences», a-t-il ajouté. M. de Charette s'est abstenu de commenter la situation politique intérieure en Irak, après la défection en Jordanie du gendre du président irakien, le général Hussein Kamel Hassan, le 8 août dernier.

KOVAC SOMMÉ DE DÉMISSIONNER

Bratislava (AFP) — Le gouvernement slovaque du premier ministre Vladimir Meciar a accusé lundi le président Michal Kovac de «tenter de déstabiliser l'ordre constitutionnel» du pays et a appelé le chef de l'État slovaque à démissionner. Dans une déclaration publiée lundi au terme d'une session régulière du conseil des ministres, le gouvernement dénonce «l'incompétence» du président Kovac «dans la politique intérieure et internationale» et l'accuse d'avoir «sérieusement porté atteinte au prestige de l'État». Selon la déclaration, «une coopération n'est plus possible» entre le gouvernement et le président Kovac, dont les activités «menacent sérieusement la république». Le président Kovac, depuis plusieurs mois en conflit ouvert avec le premier ministre et chef du Mouvement pour une Slovaquie démocratique (HZDS, au pouvoir) Vladimir Meciar, a été récemment touché par l'affaire de son fils, Michal Kovac junior, 34 ans, enlevé fin août en Slovaquie dans des conditions obscures et passé en Autriche.

DES ARMES POUR LE LIBAN

Beyrouth (AFP) — L'armée libanaise a pris livraison hier de 80 blindés et 90 véhicules militaires américains en état neuf, a-t-on annoncé de source officielle libanaise. Le matériel, parvenu au port de Beyrouth, a été livré en présence de l'attaché militaire des États-Unis au Liban, le lieutenant-colonel Timothy Grimmitt, a précisé l'agence officielle ANI. De source informée, on indique qu'il s'agit d'un équipement puisé dans les stocks entreposés par les États-Unis en Allemagne, cédé à un prix symbolique dans le cadre de l'assistance militaire aux États-Unis au Liban, le lieutenant-colonel Timothy Grimmitt, a précisé l'agence officielle ANI. De source informée, on indique qu'il s'agit d'un équipement puisé dans les stocks entreposés par les États-Unis en Allemagne, cédé à un prix symbolique dans le cadre de l'assistance militaire aux États-Unis au Liban, le lieutenant-colonel Timothy Grimmitt, a précisé l'agence officielle ANI. De source informée, on indique qu'il s'agit d'un équipement puisé dans les stocks entreposés par les États-Unis en Allemagne, cédé à un prix symbolique dans le cadre de l'assistance militaire aux États-Unis au Liban, le lieutenant-colonel Timothy Grimmitt, a précisé l'agence officielle ANI.

PÉKIN DÉNONCE LES ÉLECTIONS À HONG-KONG

Pékin (Reuters) — Les autorités chinoises ont condamné hier les élections législatives de dimanche à Hong-Kong, dernier scrutin organisé dans la colonie britannique avant sa rétrocession en 1997, mais en s'abstenant de toute allusion à la défaite des candidats pro-Pékin. «Ces élections sont inéquitables et déraisonnables», a déclaré un porte-parole de l'antenne de l'agence Chine nouvelle citée par *Le Quotidien du Peuple*. L'antenne en question sert d'ambassade à Pékin dans la colonie britannique. Dans la course au Conseil législatif, le Parti démocratique dénoncé par Pékin a obtenu trois fois plus de représentants que ses adversaires pro-chinois. «Nous ne pensons pas que (les élections) traduisent la volonté du peuple de Hong-Kong», a dit Chen Jian, porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères. Pékin entend dissoudre le Conseil législatif de Hong-Kong quand la colonie sera rendue à la Chine, aux termes de la déclaration commune sino-britannique du 19 décembre 1984, qui instaure la «loi fondamentale» censée régir l'île après la transition.



43% DES QUÉBÉCOIS PRÉFÈRENT LES VERTES ET LES PAS MÛRES.

Règle générale, les Québécois préfèrent acheter leurs fruits lorsqu'ils ne sont pas tout à fait mûrs. Mais quand vient le temps de choisir les tomates, la tendance démontre que 53% des amateurs préfèrent les acheter rouges et bien mûres. Serait-ce parce que la tomate est le seul fruit-légume ?

Rendez-vous chez votre épicer Métro pour participer au concours du grand Sondage Métro. Vous pourriez gagner un des neuf cents services de vaisselle Métro, un des dix week-ends pour deux dans l'un des hôtels de la famille Dufour ou le grand prix KitchenAid^{MC} «Tout ce que vous avez toujours voulu avoir dans votre cuisine».

FAMILLE DUFOUR

HOTELS

Croisières-Cruises

METRO

PROFESSION:ÉPICIER

Concours réservé aux 18 ans et plus. Pour tous les détails et la description des prix, voyez les règlements affichés en magasin. Date limite de participation: 23 septembre 1995 à 17 h 00.

Métro: une grande variété de fruits et de légumes du monde entier.

IDÉES

Discrimination positive

Égalité des chances... ou des malchances

Dans le contexte actuel de compressions, la course à l'emploi, chez les universitaires comme ailleurs, est devenue un sport extrêmement violent

BÉATRICE RICHARD

Candidate au doctorat en histoire, UQAM

Nouilles à jupe ou lasagnes en pantalon? Poser la question de l'égalité des sexes dans l'embauche des professeurs d'université en ces termes relève de la tartuferie. Le problème de fond est le suivant: dans le contexte actuel de compressions et de rationalisations, la course à l'emploi, chez les universitaires comme ailleurs, est devenue un sport extrêmement violent. A talents égaux, les filles disposent d'une arme supplémentaire dans cette joute sans pitié: la discrimination positive. Le tout est de savoir s'il s'agit d'une épée destinée à un combat loyal ou d'un bazooka destiné à mettre la prétendue *Old Boys Connection* sur le carreau.

Le moins que l'on puisse dire est que l'humeur de ces damoiseaux et damoiselles — dont je fais partie — n'est pas à la chevalerie. Et l'on comprend pourquoi. Depuis 20 ans, une nouvelle génération de garçons et de filles a été formée à l'ombre de nos légitimes principes égalitaires. Or, ces jeunes — et moins jeunes — arrivent aujourd'hui au coude à coude, à compétences et talents égaux, sur un marché du travail qui s'est rétréci comme une peau de chagrin. Et au même moment, on institue des quotas 50-50 pour réparer l'inégalité historiquement et sociologiquement démontrée de l'accès des femmes à ces postes prestigieux. Rien pour apaiser les esprits et les appétits légitimes de réussite.

Mais toute cette effervescence masque une réalité gênante: si cette égalisation se concrétise — ce qui reste crucial pour la crédibilité et des femmes et du système universitaire —, ce gain pour les filles n'aura pas résolu globalement le problème de l'emploi et de la qualité de l'emploi chez les diplômés des deux sexes. C'est particulièrement vrai pour les diplômés et diplômées dans les matières «inutiles» au sein de notre monde *high tech*: lettres, histoire, philosophie, etc., domaines qui, à quelques exceptions près, n'offrent de débouchés que dans leurs matrices originelles, les cégeps et les universités.

En ce qui concerne ces diplômés, une fois les meilleurs, les plus chanceux ou les plus intrigants absorbés à doses homéopathiques par les cégeps ou les universités, les rejetés du système, moins performants, malchanceux ou naïfs, resteront massivement sur la touche, théoriquement 50 % de garçons et 50 % de filles, politique d'égalité des chances — ou des malchances — oblige. Que faire de ces gens? Sont-ils, sont-elles de fausses nouilles ou de

vrais génies? Peu importe, il faudra bien les caser quelque part. D'autant plus que leur nombre risque de croître au fil des ans. Et là, ce ne sera plus une question de sexe, mais un problème d'exclus de luxe.

Pourquoi ne pas orienter cette clientèle, formée au prix fort, vers des postes stables dans l'enseignement primaire ou secondaire, le personnel de ce secteur approchant à grands pas l'âge de la retraite? C'est une idée. Mais là aussi, en toute justice, il faudra établir des politiques de quotas. Engager 50 % d'hommes et 50 % de femmes. Les femmes occupant la quasi-totalité des emplois en ces domaines, ce sera donc l'embauche des hommes qu'il faudra favoriser dans un premier temps. J'entends déjà hurler les comités de la condition féminine de la CEQ!

La discrimination positive, si on la veut juste, dans ce cas, ne favorisera certes pas les femmes. Or, avez-vous remarqué que, justement, personne ne parle d'égalité d'accès dans ces secteurs? Pourquoi? Est-il après tout justifiable que des enfants en bas âge ne soient formés que par des femmes? C'est aussi injustifiable que de prétendre former l'élite intellectuelle de la société, à l'université, avec des maîtres exclusivement masculins.

Pour être crédible, toute politique de quotas d'embauche doit s'exercer à tous les niveaux de l'enseignement, sans discrimination. C'est ce que j'appelle un combat d'escrime loyal. Limiter une telle politique aux secteurs les plus payants et les plus prestigieux de l'éducation et de la recherche relève selon moi de la logique du bazooka. Bête et méchante.

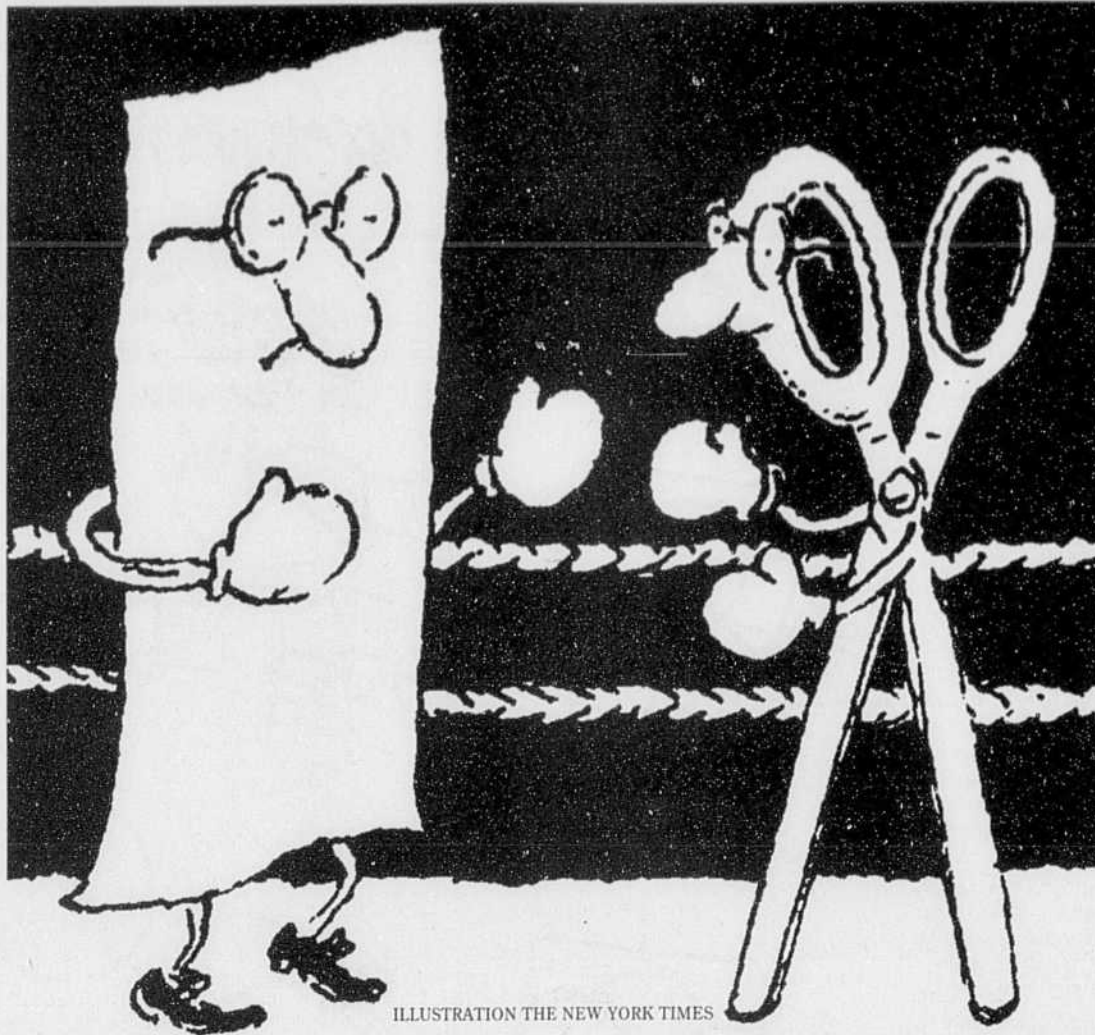


ILLUSTRATION THE NEW YORK TIMES

La grande omission

Le discours référendaire fédéraliste québécois ignore les conséquences d'une défaite

PIERRE VADEBONCOEUR

Essayiste

Le discours référendaire fédéraliste québécois est superficiel parce qu'il comporte forcément la plus grande omission qui soit. N'y entre pas en ligne de compte ce qui est tout à fait prévisible: les conséquences profondes d'une défaite — défaite nationale —, suites dont les fédéralistes n'ont aucunement l'intention. Ils se révèlent incapables de les imaginer. Leur propos est vide de cet énorme vide-là.

Comment peut-on supprimer cet élément infiniment lourd, omettre de le peser, n'y pas réfléchir, n'en pas parler? Ignore si un nouvel échec référendaire serait la défaite redoutée ou simplement nous en approcherait plus dangereusement que jamais. Mais ce serait l'un ou l'autre.

Dans les deux cas, à partir de là, c'est du poids de l'histoire qu'il faut parler. Nous déboucherions dans une autre dimension de l'histoire, dans une condition nouvelle qu'on ne peut raisonnablement refuser de voir. Les choses, à certains carrefours exceptionnels du destin des collectivités, se mettent à peser du poids de la fatalité, ce qui les aggrave sans proportion.

La défaite, la vraie défaite, ne serait pas un accident dont nous pourrions tirer quelque leçon, un événement relatif et purement circonstanciel, une sorte de lendemain de veille électorale, une manche perdue dans une partie, une donne parmi d'autres de cette partie, une continuation du chemin. Je crois que la défaite marquerait pour nous le commencement d'un monde dont les clefs, en ce qui nous concerne comme peuple, comme minorité, comme majorité, seraient devenues fausses. Les fédéralistes et nous ne parlons pas de la même chose.

En outre, le *statu quo* dont il est question chez eux ne saurait représenter ce qu'il paraît signifier, c'est-à-dire la stabilité de ce qui existe, car, dans leur monde statique et inchangé, c'est le fond même, c'est l'histoire même qui pour nous serait changée sans que les institutions l'aient été.

Une victoire ou une défaite, qui surviendra dans un laps de temps relativement court, renversera pour nous l'histoire.

En ce qui concerne l'hypothèse de la défaite, ce qui nous distingue, nous, des fédéralistes, c'est que nous savons d'ores et déjà que l'histoire qui s'ensuivrait serait chargée d'un poids considérable, quoique non évident en ce moment. La différence, c'est que nous sommes conscients de la dynamique des choses.

Dans la grande histoire, le calcul des probabilités est aussi le calcul des fatalités.

Nous pressentons ce que serait la dynamique du recul, des démissions, du manque croissant de cohésion, de notre affaiblissement démographique relatif, des règles juridiques imposées, d'une Constitution gardée par d'autres, de la suprématie politique des autres désormais indiscutée — et ce que serait d'ailleurs la dynamique de la défaite elle-même. Le *statu quo* n'existe pas.

Nous en savons plus long là-dessus que nos adversaires québécois. Leur langage politique à ces égards est indigent. L'étrange, c'est qu'il coïncide à la lettre avec celui du Canada anglais. Bizarre. Il n'y a pas l'ombre d'une différence. Mais le plus curieux, c'est que ce langage, du point de vue du reste du Canada, n'est pas nul. Le Canada anglais comprend exactement ce que nous, souverainistes, comprenons. Il sait d'ailleurs parfaitement ce qu'il fait: il a une politique et ce n'est pas une politique de valet.

Le châtement vaut-il la peine?

Un argument puissant des opposants est qu'il est impossible d'appliquer la peine de mort de façon équitable

JEAN-PAUL BRODEUR

Directeur

Centre international de criminologie comparée Université de Montréal

Les policiers du SPCUM réclament une loi antigangs, qui permettrait d'incarcérer pour de longues périodes des policiers reconnus coupables d'être associés à une organisation criminelle, sans qu'on ait la moindre idée de la façon dont on pourrait prouver ce type de crime. L'Association canadienne des policiers vient de réclamer le rétablissement de la peine de mort. Cette dérive de ceux qui parlent au nom de la police vers le programme répressif du Reform Party, calqué sur ce qu'il y a de pire aux États-Unis, est relativement étonnante de la part de corps policiers qui clamaient hier leur adhésion à la «police communautaire», dont l'orientation est essentiellement préventive. Nous avons déjà exprimé ailleurs nos objections à une loi antigangs. En outre, Me Jean-Claude Hébert a publié dans *La Presse* du 14 septembre dernier un texte qui fait le point sur cette question. Nous soumettons ici quelques réflexions sur l'autre branche de la pince policière, à savoir le rétablissement de la peine de mort.

Bien qu'il semble que tout ait été 100 fois redit sur ce débat passionnel, il revient nous hanter de façon cyclique lorsque la peur du crime prend l'ampleur d'un affolement dont il se trouve toujours un démagogue pour tirer profit. Le débat sur la peine de mort, lorsqu'on le tient de manière honorable, tourne habituellement autour de deux axes. Le premier est d'ordre utilitaire: on s'efforce de montrer que le rétablissement de la peine de mort produit des effets bénéfiques pour la société, comme par exemple de dissuader les assassins potentiels de passer à l'acte. Le second axe est d'ordre moral et invoque le principe de la proportionnalité du châtement, qui doit correspondre à la gravité de l'infraction. Dans cette perspective, seule la mort de l'assassin peut moralement compenser le meurtre commis.

Après de très nombreuses tentatives pour les mesurer, on semble maintenant s'accorder sur le fait que les effets dissuasifs de la peine de mort ne sont pas significatifs. On notera à cet égard que lors d'un débat télévisé à l'émission *Le Point* du 13 septembre dernier, où se sont opposés Me Shabas de l'UQAM et M. Nadon qui représentait l'Association canadienne des policiers, ce dernier n'a pas insisté pour justifier la peine de mort à partir de sa valeur dissuasive. L'argument moral de la proportionnalité du châtement a par contre été invoqué par M. Nadon. Il est beaucoup plus difficile à contrer car les questions morales ne se prêtent pas à des vérifications empiriques.

Nous pensons toutefois qu'il est une façon d'aborder la question morale qui est susceptible de faire sortir le débat de l'abstraction crispée qui le caractérise et qui est trop peu ex-

ploitée. La grande lacune du débat sur la peine de mort est d'être obsédé par la nature de cette peine et de ne pas examiner s'il est possible de l'appliquer de façon morale. Or, l'un des arguments les plus puissants contre la peine de mort est précisément qu'il est impossible de l'appliquer d'une façon équitable.

Cette question de la possibilité d'appliquer la peine de mort d'une façon équitable est intimement liée à celle de sa justification morale. Cette justification morale se fonde en effet sur le principe de la proportionnalité entre la gravité de l'infraction et celle de la sanction, seule la mort recueillant pouvant répondre de la mort donnée. Or, le principe d'équité, qui affirme que des peines de même nature doivent être imposées pour des crimes semblables, constitue la nécessaire exigence que la règle de proportionnalité soit appliquée de façon rigoureuse et sans arbitraire. Si l'on pense qu'un crime déterminé mérite la peine de mort, on est forcé d'admettre qu'un autre crime exactement de même nature mérite également la peine de mort. Or, c'est cette exigence que des crimes de même nature soient identiquement punis qui ne peut être respectée dans l'application de la peine de mort. Illustrons par un exemple.

Nous pensons que l'une des raisons du regain de faveur de la peine de mort tient dans la publicité donnée à des crimes atroces, comme ceux commis par Paul Bernardo, dont l'interminable procès vient de se terminer. Le cas de Paul Bernardo, trouvé coupable de l'assassinat de deux très jeunes femmes dans des circonstances affreuses, est en tout point exemplaire pour un partisan de la peine de mort. Même le plus déterminé des opposants à la peine de mort est contraint de reconnaître qu'il lui est difficile de trouver des arguments convaincants pour maintenir en vie une personne parvenue à un tel degré de déchéance.

Or, que nous a appris le procès Bernardo? Il nous a bien sûr révélé que Paul Bernardo était un monstre. Cela, nous le savions déjà tant le battage médiatique qui a précédé le procès était accablant. Nous avons toutefois appris une seconde chose, qui n'était pas aussi claire d'emblée. Les bandes vidéo des crimes perpétrés par Bernardo et sa femme complice, Karla Homolka, ont également convaincu le public que celle-ci n'était pas moins coupable que son mari et que sa perversion était égale à la sienne. A tel point que circule actuellement une pétition en Ontario pour faire réviser la peine traquée imposée à Karla Homolka. Un médecin légiste a récemment déclaré qu'il était invraisemblable que l'une des victimes ait été étranglée par Paul Bernardo, comme l'a affirmé Mme Homolka dans son témoignage.

En effet, Paul Bernardo a été condamné à l'emprisonnement à vie avec impossibilité de se

présenter pour obtenir une libération conditionnelle (qui ne lui sera de toute façon jamais accordée) avant 25 ans. Cette peine est la plus grave du Code criminel et c'est celle qui a remplacé la peine de mort. Karla Homolka, par contre, s'est vu attribuer une peine de 12 ans de prison, avec la possibilité de demander sa libération conditionnelle après avoir purgé le tiers de sa peine, soit après quatre ans d'incarcération.

Comment est-on parvenu à ce résultat aberrant? En grande partie à cause des lacunes de l'enquête policière. En effet, lorsqu'on se décida d'accuser Paul Bernardo du meurtre prémédité de Kristen French et de Leslie Mahaffy, la police ne soupçonnait pas encore l'existence des bandes vidéo où Bernardo filma ses turpitudes et celles de sa compagne. Ces bandes furent par la suite présentées au procès, provoquant par leur outrance le dégoût de ceux qui les visionnèrent. Comme la police n'avait pas encore saisi ces bandes vidéo au moment de la décision d'inculper Bernardo, le procureur de la poursuite dut se résoudre à conclure une entente avec Karla Homolka, afin qu'elle témoigne contre son mari. C'était, croyait-on, la seule façon d'obtenir la condamnation de Bernardo en l'absence d'autres preuves. Pour prix de ses services, Mme Homolka fut autorisée à plaider coupable à deux accusations d'homicide coupable involontaire et l'on préféra minima sa peine à 12 ans de prison sans restriction sur la possibilité qu'elle obtienne une libération conditionnelle.

Or, la production des bandes vidéo, qui comptent parmi les pièces à conviction les plus accablantes présentées devant un tribunal canadien, était par elle seule le suffisant pour faire condamner Paul Bernardo. Comme on ne possédait pas ces bandes par suite du laxisme de l'enquête policière, la poursuite dut se résoudre à traiter avec Karla Homolka. Cette lacune de l'enquête policière est loin d'être la seule. On soupçonne qu'elles sont si nombreuses qu'une enquête publique sur le travail relâché de la police dans cette affaire est maintenant réclamée en Ontario.

Imaginons que le Canada ait rétabli la peine de mort en 1987, lors de la dernière tentative pour provoquer ce rétablissement. M. Bernardo se balancerait éventuellement au bout d'une corde ou recevrait une injection mortelle, alors que Mme Homolka, dont la culpabilité est égale à la sienne, pourrait espérer être libérée de prison après quatre ans. Il est proprement stupéfiant d'entendre des policiers invoquer le procès Bernardo pour réclamer le rétablissement de la peine de mort, alors que ce sont les insuffisances de leur enquête qui ont produit une situation où le principe de l'équité dans le traitement des personnes ayant commis les mêmes crimes est si grossièrement ba-

foué. On ne saurait alléguer que le cas de Bernardo constitue une exception. On pourrait citer au Québec plusieurs cas où des délateurs qui étaient indéniablement coupables de plusieurs meurtres prémédités ont bénéficié d'une indulgence absolument inconciliable avec le principe de l'équité. On citera pour mémoire le cas de Yves («Apache») Trudeau, un tueur à gages dont les meurtres étaient prémédités en raison même de sa profession. Pour prix de son témoignage contre des complices — sans doute moins coupables que lui — M. Trudeau a pu plaider coupable à 35 chefs d'accusations d'homicide involontaire coupable, qui impliquaient la mort de 43 personnes. Les parties à cette entente grotesque étaient toutes conscientes que ces crimes étaient tous des meurtres prémédités.

L'entente conclue avec Yves Trudeau stipule qu'il sera condamné à une peine d'emprisonnement à perpétuité, mais qu'il devra être libéré après quatre années d'incarcération dans une prison provinciale (où il pourrait bénéficier d'avantages spéciaux), suivies de deux ans de prison avec sortie de travail, le tout se terminant par deux ans dans une maison de transition (en tout huit ans de privation relativement confortable de liberté). Dans son entrevue au *Point*, le représentant de l'Association canadienne des policiers a tenté de justifier l'imposition de la peine de mort en alléguant qu'elle empêcherait un tueur de récidiver. Or, des études approfondies nous ont appris que le taux de récidive des condamnés pour meurtre était l'un des plus bas. Dans ce groupe de criminels, les tueurs en série et les tueurs à gages forment une très faible minorité. Or, non seulement l'argument de M. Nadon est-il démenti par ce qu'on sait des personnes reconnues coupables d'homicide, mais lorsqu'il arrive à la police d'attraper un assassin comme Yves Trudeau, dont il est démontré qu'il est un multirécidiviste, le ministère public (la poursuite) conclut avec lui une entente qui le laisse filer après une période de prison relativement courte.

On ne saurait prétendre que les trafics que nous dénonçons se ne produisent pas dans tous les cas où l'on doit faire la preuve d'un meurtre, pour légitimer à nouveau la peine de mort. La rigueur avec laquelle on maintient le principe d'équité doit être proportionnelle à la sévérité du châtement qu'on inflige. La peine de mort étant le châtement extrême, le respect des exigences de l'équité dans son application ne peut souffrir aucune exception. Or, la police elle-même est trop souvent responsable des accrocs les plus criants au principe de l'application équitable des peines les plus lourdes. Il n'en est que plus navrant de voir l'Association canadienne des policiers exploiter et même stimuler la panique qui s'est emparée du public pour réclamer le rétablissement de la peine de mort, dont on sait qu'il ne sert à rien dans la lutte à la criminalité et dont nous avons tenté de montrer qu'il résultait dans la promotion la plus répugnante de l'injustice.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Konrad Yakabuski; Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable de la section Tourisme); Martin Ducloux et Christine Dumazet (recteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélaïr (responsable), Stéphane Baillargeon, Paule des Rivières, Robert Lévesque, Benoit Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Durtisac, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Antoine Char, Sylviane Tramière, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Serge Chapeau (carticaturiste); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Claude Petit (commissaire), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); La Documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ Lucie Pinsonneault (directrice), Yves Williams (superviseur, Avis public et annonces classées), Jacqueline Avril, Daniel Barbeau, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Sylvie Hanna, Christiane Legault, Suzanne Missevic, Jacques A. Nadeau, Micheline Ruelland, Monique Verreault (publicitaires); Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Michèle Bouchard (secrétaire); L'ADMINISTRATION Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et coordonnatrice aux ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Florine Cormier, Céline Furoy, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross; LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (secrétaire), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachel Leclerc-Venne; LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES Louise Gagné (directrice), Christian Guy (superviseur à la promotion des abonnements); LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur de la technologie et des approvisionnements), Michael Schneider et Marie-France Turgeon (direction de la production), Johanne Brunet, Danielle Costantara, Richard DesCormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Michèle Malenfant, Christian Vien, Olivier Zuida; LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Marcel Couture (président); LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général).

ACTUALITÉS

INRS «Ils n'ont pas le droit de m'attaquer en public»

SUITE DE LA PAGE 1

ser dicter sa politique par un pays beaucoup plus petit que lui. Il va sans dire que cette thèse va à l'encontre du discours gouvernemental basé sur l'offre de partenariat abordée dans la question.

Le professeur a indiqué au *Devoir* qu'il avait répondu aux demandes de corrections qui lui sont venues du gouvernement par un texte de trois pages dans lequel il indiquait qu'il n'avait pas l'intention «d'écrire ce qu'ils voulaient y lire mais d'écrire mon opinion». Hier, pour mettre fin au brouhaha qui entoure cette affaire depuis que, la semaine dernière, le public a appris que Québec avait refusé une étude du professeur Georges Mathews sur les finances publiques d'un Québec souverain, le ministre responsable de ces études, Richard Le Hir, a dit qu'il avait décidé de laisser les auteurs de ces rapports les publier de façon à ce que la population puisse juger.

Ces études avaient été commandées à l'Institut national de recherche scientifique (INRS), qui avait par la suite demandé à certains chercheurs de les réaliser.

Hier matin, M. Le Hir a indiqué qu'il y avait quatre chercheurs «dont les travaux n'ont pas été transmis par l'INRS au secrétariat à la Restructuration», dont M. Le Hir à la charge.

Or, M. Bernier s'insurge. Car il a en main une lettre

dans laquelle l'INRS confirme que ses travaux ont été transmis au secrétariat. Dans cette lettre, le responsable du programme de recherche, Pierre Lamonde, écrit que son travail est tout à fait satisfaisant.

«Ca me rend furieux», a dit M. Bernier au *Devoir*. «Ils n'ont pas le droit de m'attaquer en public et laisser entendre que l'étude a été refusée à cause de sa qualité», a-t-il dit.

En après-midi, l'INRS a publié un communiqué dans lequel il fait la lumière sur le fil des événements.

Au printemps et au début de l'été, la version préliminaire des 16 études commandées par Québec a été acheminée. Comme le prévoyait le contrat liant l'INRS, ces versions ont fait l'objet de commentaires «scientifiques et techniques» de la part du secrétariat à la restructuration.

Dans le cas de 12 rapports, les réponses des chercheurs ont répondu aux interrogations du secrétariat. Mais dans le cas de quatre rapports, les interrogations ont persisté et ce, malgré le dépôt d'une version révisée. C'est dire que, en effet, l'INRS a transmis au secrétariat une première version puis une version révisée par les auteurs des quatre études.

Ces quatre études sont: 1- celle de Georges Mathews sur les finances publiques; 2- une autre de Georges Mathews sur l'union monétaire; 3- celle de MM. Fluet et Lefebvre sur les finances publiques, dévoilée par Daniel

Johnson lundi; 4- celle de M. Bernier.

L'INRS confirme avoir lui-même décidé de ne pas transmettre la version finale de l'étude de M. Mathews sur les finances publiques au secrétariat pour des raisons méthodologiques. M. Mathews a, de son propre chef, transmis aux journaux, en fin de semaine, une version «modifiée», dit l'INRS, de son rapport. Selon le ministre Le Hir, la version qu'avait en main l'INRS prévoyait un déficit de 7,3 milliards de dollars, et celle publiée dans les journaux, 10,5 milliards.

Par contre, l'INRS affirme qu'il considère que les versions révisées des trois autres études acheminées au secrétariat sont «des études valables compte tenu des budgets modestes mis à leur disposition et de l'échancier serré».

Mais comme le secrétariat continuait à considérer que ces trois rapports «comportaient certaines lacunes quant au mandat», l'INRS a fait savoir qu'il «ne pouvait exiger davantage des auteurs». En conséquence, il est vrai de dire que la version finale des études, telle qu'elle aurait été satisfaisante aux yeux du secrétariat, n'a pas été transmise par l'INRS. Mais ce n'est que jeux de mots.

En somme, l'INRS a accepté ces trois rapports mais n'a pas transmis de version dite finale, puisque le secrétariat de M. Le Hir en contestait le contenu.

L'INRS, qui en a maintenant l'autorisation, va donc pu-

blier dans les prochaines semaines ces quatre rapports mais dans une facture modeste et à un nombre restreint d'exemplaires, contrairement aux autres études Le Hir qui sont disponibles sous forme de fascicules, de livres, etc. Les trois études sur l'agriculture ont même été distribuées, en résumé, dans le journal de l'UPA, *La Terre de chez nous*, cette semaine.

En Chambre, hier, M. Le Hir n'a pas abordé le contenu de l'étude Bernier. Il a cependant contesté celle de MM. Fluet et Lefebvre, «qui aurait pu porter le titre "Choisissez votre déficit"», a dit M. Le Hir. L'étude présente sept hypothèses de déficit budgétaires qui vont de 9,6 à 14,5 milliards. Il ajoute que «dans l'avant-propos, les auteurs expliquent eux-mêmes avoir rencontré de sérieux problèmes méthodologiques».

Par ailleurs, le ministre a annoncé que le vérificateur général du Québec est appelé à enquêter sur l'attribution par son secrétariat de contrats à trois firmes auxquelles sont associés Claude Lafrance, lui-même ancien associé du sous-ministre de M. Le Hir, Pierre Campeau. Le député libéral de Châteauguay, Jean-Marc Fournier, a dit espérer que le résultat de cette enquête soit connu avant le référendum.

De la sorte, M. Le Hir espère quant à lui lever tous les soupçons qui peuvent peser sur son programme d'études.

PAROLE «Pas de tabous, ni d'interdits»

SUITE DE LA PAGE 1

par une prise de parole de sa base, de sa communauté croyante, dans un peuple, au sein d'une culture qui évoluent.»

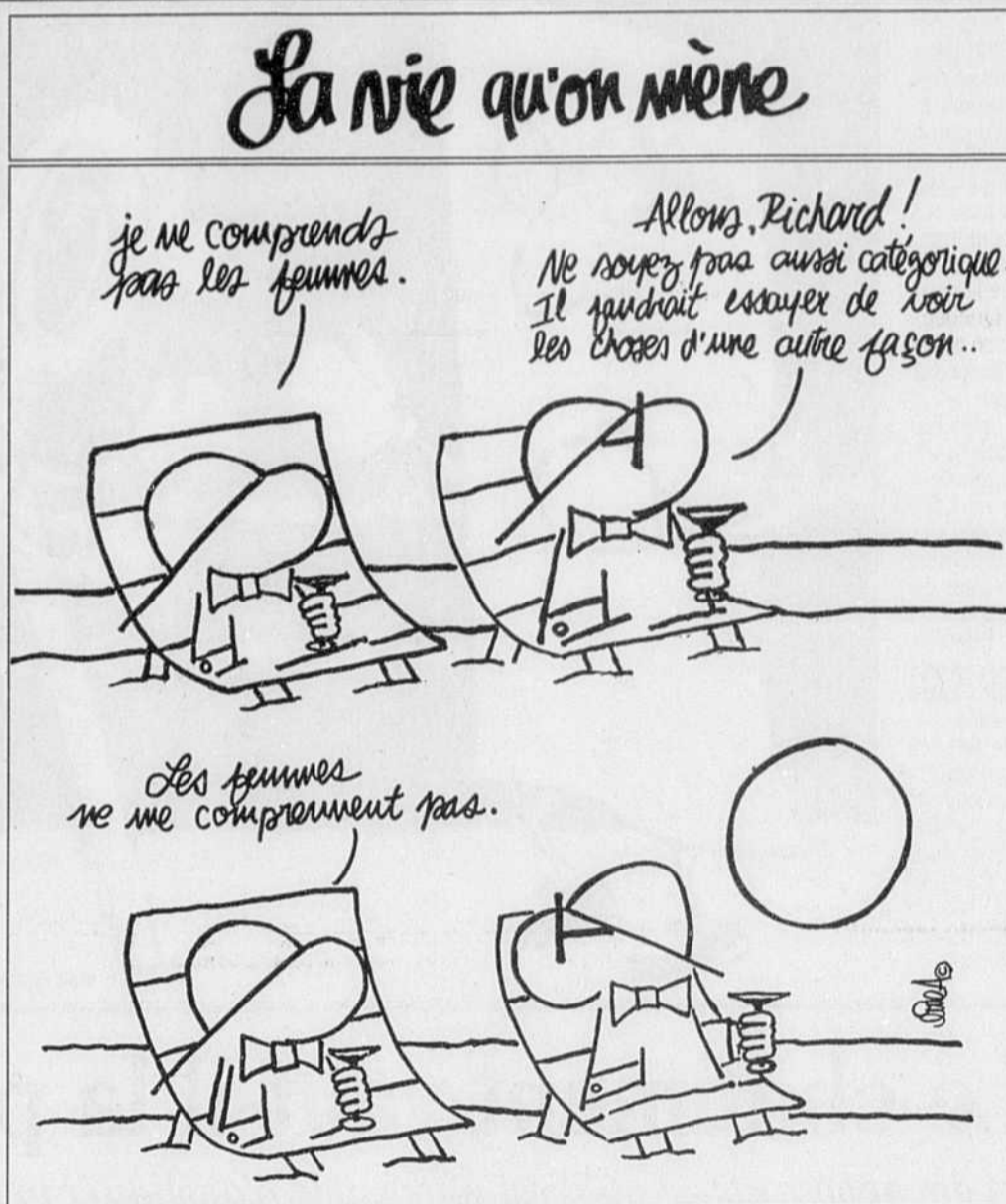
On le sait, les travaux du synode vont s'étendre sur trois ans (voir *Le Devoir* de lundi dernier). Dans une première phase qui s'étendra jusqu'en juin prochain, les fidèles pourront formuler leurs commentaires, par exemple devant une commission itinérante ou par l'entremise d'un questionnaire et d'une ligne téléphonique. Ensuite, des milliers de petits groupes de discussion vont approfondir la réflexion sur des thèmes précis. Finalement, en 1998, une assemblée plénière d'environ 300 membres adoptera des résolutions précises. Ces décisions seront acheminées vers l'évêque qui agira dans le cas de celles qui relèvent de sa compétence et qui en réfèrera aux instances supérieures pour les autres. Un des items du questionnaire qui sera bientôt distribué aux fidèles demande d'ailleurs carrément quels messages ils veulent envoyer non seulement au cardinal et aux curés de leurs paroisses, mais aussi au pape.

Mais pourquoi lancer cet exercice alors que les problèmes de l'Église catholique, comme ceux d'à peu près toutes les autres institutions de notre société, sont scrutés à la loupe par un peloton de chercheurs en tous genres depuis des années? «Il y a d'abord la singularité de cette Église urbaine, qui ne permet pas de transposer les résultats des enquêtes effectuées ailleurs, précise M. Charron. Mais il faut aussi dire que c'est en fait une des rares fois qu'on va consulter le noyau des fidèles. Ce n'est pas aux experts de prendre la place de ces gens-là ou de prendre la parole à leur place.»

C'est d'ailleurs pourquoi le cardinal Turcotte a répété au cours des dernières semaines que «personne n'est exclu de cette consultation et de cette prise de parole». Pas de tabou, ni d'interdits donc, pour une fois, dans cette institution où les plus nostalgiques répètent souvent qu'elle n'est pas un congrès permanent où l'on remet quotidiennement le credo au goût du jour. «Il faut s'attendre à ce que tous les sujets soient abordés, précise M. Charron. On verra ensuite ce qu'on fait avec ça. Si c'est ce que les gens pensent, il faut le respecter. L'Église, c'est la communauté des croyants, ce n'est pas simplement le groupe des experts et des intervenants pastoraux.»

On retrouve à l'esprit de Vatican II, qui clôturait ses travaux il y a tout juste 30 ans et qui n'en fini plus d'imprégner l'activité de l'Église universelle en général et celle du Québec en particulier. Ici, l'*aggiornamento*, la mise à jour de la vieille institution face au monde moderne, a été pris très au sérieux, malgré certaines positions obstinées qui résistent encore à la modernisation et qui accentuent ce que M. Charron nomme «la distance réciproque» entre les fidèles et l'institution.

«L'accès à la prêtrise, le rôle des femmes en général, la situation des personnes divorcées, tous les types de marginalité, sexuelle ou autres, tout ça va probablement sortir, prédit-il. On fera un cahier d'adresses à l'intention des autorités romaines. Ça donnera l'avis de l'Église de Montréal sur telle ou telle question et on verra bien. Mais vous savez, je pense que le résultat final sera peut-être moins important que l'exercice de consultation lui-même. Je mise sur la prise de parole et la prise de conscience des gens. Les grands changements commencent toujours là.»



Précision

LE DEVOIR

Le Théâtre L'Espace Go a mis sur pied un projet de financement intitulé *100 signatures en témoignage*, qui vise également à rendre hommage aux femmes qui ont fondé et propulsé encore le théâtre.

En versant un don de 1000 \$ chacun, cent particuliers, regroupements ou entreprises ont donc la possibilité de rendre hommage à une femme exceptionnelle dans le cadre de cette campagne de financement. La signature de cent femmes ainsi honorées sera apposée sur une plaque commémorative en bronze. Contrairement à ce que *Le Devoir* a rapporté hier, le ministre québécois de la Culture, Louise Beaudoin, et la directrice du *Devoir*, Lise Bissonnette, n'ont pas fait don de 1000 \$. Leurs signatures respectives figureront cependant sur la plaque, grâce à la générosité de deux donateurs. L'Espace Go espère recueillir 100 000 \$ au cours de sa campagne de financement. Les 45 premières signatures figurant sur la plaque, qui sera exposée en permanence au théâtre, ont été dévoilées mardi.

Les hommes boudent

Le congé parental, qui peut être pris après le congé de maternité par le père ou la mère, est peu utilisé par les hommes. Seulement 4 % de ceux qui s'en sont prévus sont des hommes. Cette donnée ressort d'une recherche réalisée par le Conseil du statut de la femme auprès de 416 femmes et 315 hommes, entre juin 1993 et juin 1994.

FRANCE «Le déchirement de l'Accord du lac Meech a été très grave»

SUITE DE LA PAGE 1

perdu». Alain Peyrefitte est l'inventeur de la formule «non-ingérence et non-indifférence» qui définit la politique française à l'égard du Québec depuis 1977. Il considère qu'un NON pourrait refroidir les relations bilatérales entre la France et le Québec. «J'ai l'impression qu'un NON ne favoriserait pas une reprise des relations au niveau où elles se sont déroulées dans les meilleurs moments, par exemple en 1977, quand il a été décidé que les premiers ministres se rendraient visite annuellement.»

Toujours vif malgré ses 70 ans, l'écrivain recevait à Paris l'Ordre des francophones d'Amérique des mains du président du Conseil de la langue française, Marcel Masse. Il en a profité pour revenir sur l'échec de l'Accord du lac Meech et le référendum de 1980.

«Je pense que le déchirement de l'Accord du lac Meech a été très grave car il ne pouvait pousser qu'à une certaine radicalisation d'un côté et au découragement de l'autre.» En ce qui concerne le référendum de 1980, Alain Peyrefitte se demande «si la loi 101 n'a pas été une cause de son échec parce que les Québécois ont eu alors le sentiment qu'elle répondait à leur exigence puisqu'elle garantissait que les Québécois pourraient continuer à vivre en français chez eux.»

Un peu plus tôt, M. Peyrefitte avait invité les Québécois à «ne pas transiger sur l'essentiel, qui est de pouvoir continuer à vivre, à s'exprimer, à s'épanouir en français, dans leur langue, dans leur culture. Il faut que les Québécois soient absolument intransigeants là-dessus. Leurs descendants ne leur pardonneraient pas. Regardez ce qui se passe en Bosnie, en Irlande. Ce sont des querelles qui se sont envenimées parce qu'on n'a pas reconnu à temps le caractère de société distincte de ces pays. On est maintenant entré dans un cycle de violence qui mettra des centaines d'années à s'arrêter.»

Dans l'éventualité d'un NON, Alain Peyrefitte croit que «la question ne sera pas terminée, mais l'aboutissement d'un référendum positif sera retardé pour une génération au moins [...]». Après deux NON, je ne vois pas un gouvernement se lançant à nouveau dans cette aventure.»

Lors de la publication l'an prochain du second tome des propos du général colligés entre 1959 et 1969 (*C'était de Gaulle*, Fayard), Alain Peyrefitte entend montrer que le «Vive le Québec libre!» avait été «conçu et écrit» bien avant d'être prononcé au balcon de l'hôtel de ville de Montréal. «Tout ça était dans sa tête», dit-il. «Je me demande si je ne vais pas leur dire "Vive le Québec libre!", aurait d'ailleurs confié de Gaulle lorsqu'il contemplant l'Atlantique sur le pont du Colbert qui le menait à Québec.

«Eh! bien, oui, je crois bien que je vais le leur dire!»

Seuls les proches du général connaissent, dit Peyrefitte, l'intérêt qu'il portait au Québec depuis 1960. L'écrivain promet d'ailleurs de publier une missive secrète à ce sujet.

Cependant, depuis 28 ans, le problème de l'indépendance ne se pose «plus tout à fait dans les mêmes termes, reconnaît l'écrivain. Si un homme comme de Gaulle pouvait se permettre de faire un pareil acte d'ingérence [...], aujourd'hui tout homme politique, surtout d'un rang très inférieur au sien, ne peut être que très prudent et modeste dans ce domaine.»

Henri Emmanuelli, le premier secrétaire du Parti socialiste, doit céder sa place dans un mois au candidat défait à la présidence, Lionel Jospin. Au cours d'une émission à laquelle participait également la directrice du *Devoir*, Lise Bissonnette, à l'occasion du lancement de son dernier roman en France, il a répondu aux questions des journalistes de *La Croix*, du *Nouvel Observateur* et du *Journal du dimanche*. M. Emmanuelli a tenu à préciser qu'il parlait en son nom personnel et ne souhaitait pas «engager le Parti socialiste».

Interrogé sur l'attitude de la France dans l'éventualité où une majorité de Québécois s'exprimerait pour le OUI en octobre prochain, Henri Emmanuelli a soutenu qu'elle «n'aurait pas le choix» de reconnaître le nouveau

pays. «On a toujours soutenu le principe de l'autodétermination. Je ne vois pas pourquoi on dirait que l'autodétermination n'est pas un bon principe.»

Selon Henri Emmanuelli, la culpabilité que ressentent beaucoup de Français à l'égard du Québec militerait en faveur d'une reconnaissance rapide. «Il y a en France une mauvaise conscience face aux Québécois, dit-il. On n'a jamais fait ce qu'il fallait et il y a longtemps que ça dure. On n'a jamais compris l'intérêt que représentait l'Amérique.»

Contrairement à celles de son prédécesseur, Michel Rocard, les sympathies souverainistes du premier secrétaire du PS étaient moins connues. «J'ai toujours été pour que les Québécois aient leur souveraineté», précise Henri Emmanuelli qui a notamment participé aux célébrations du bicentenaire du Parlement québécois lorsqu'il était président de l'Assemblée nationale de la France.

Traditionnellement méfiants à l'égard des nationalismes, les dirigeants socialistes français ont toujours été plus discrets sur la question québécoise que les leaders de la droite, les gaullistes (RPR) en particulier. L'intervention d'Henri Emmanuelli, faite sur les ondes d'une petite station de radio, n'a pas été reprise dans la presse française où le référendum québécois commence à peine à défrayer la manchette.

DENTISTE

DENTUROLOGISTE

- SERVICE DE DENTISTERIE ESTHÉTIQUE
- SERVICE DE CHIRURGIE BUCCALE ET IMPLANTS DENTAIRE (PAR SPÉCIALISTE)
- SERVICE DE PROTHÈSE SUR IMPLANT

Dr Michel Lefort, D.M.D.
Guylaine Brouillette, D.D.



1832 Sherbrooke ouest, Montréal, Qc H3H 1E4
tél.: 939-2600

Métro Guy, sortie St-Mathieu



CLINIQUE CAPILLAIRE
INTERNATIONALE INC.

& membre associé Hairfax



Céline Simard, dir.
consultante

INTÉGRATEUR-
VOLUMATEUR

LA MICRO-GREFFE

- UNE TECHNIQUE SÛRE ET EFFICACE
- UNE INTERVENTION CHIRURGICALE MINEURE
- UN RÉSULTAT PERMANENT

1832, Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3H 1E4
(Métro Guy) Tél.: (514) 935-6616



1832, Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec)
H3H 1E4 (Métro Guy)
Tél.: (514) 935-6616

Dr. Robert Prescott
& Associés (Omnipraticiens)

LIPOSUCCION
(Anesthésie locale)

- GREFFES DE CHEVEUX
- COLLAGÈNE
- INJECTIONS DE GRAS
- VARICES-OBÉSITÉ

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

PUBLICITÉ
AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / télécopieur (514) 985-3390
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE DES ABONNEMENTS
Les numéros de téléphone suivants
sont valables pour le service
de livraison par camelot et
pour les abonnements postaux.
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30
Montréal (514) 985-3355 / télécopieur (514) 985-3390
Exlérieur (sans frais) 1 800 463-7559